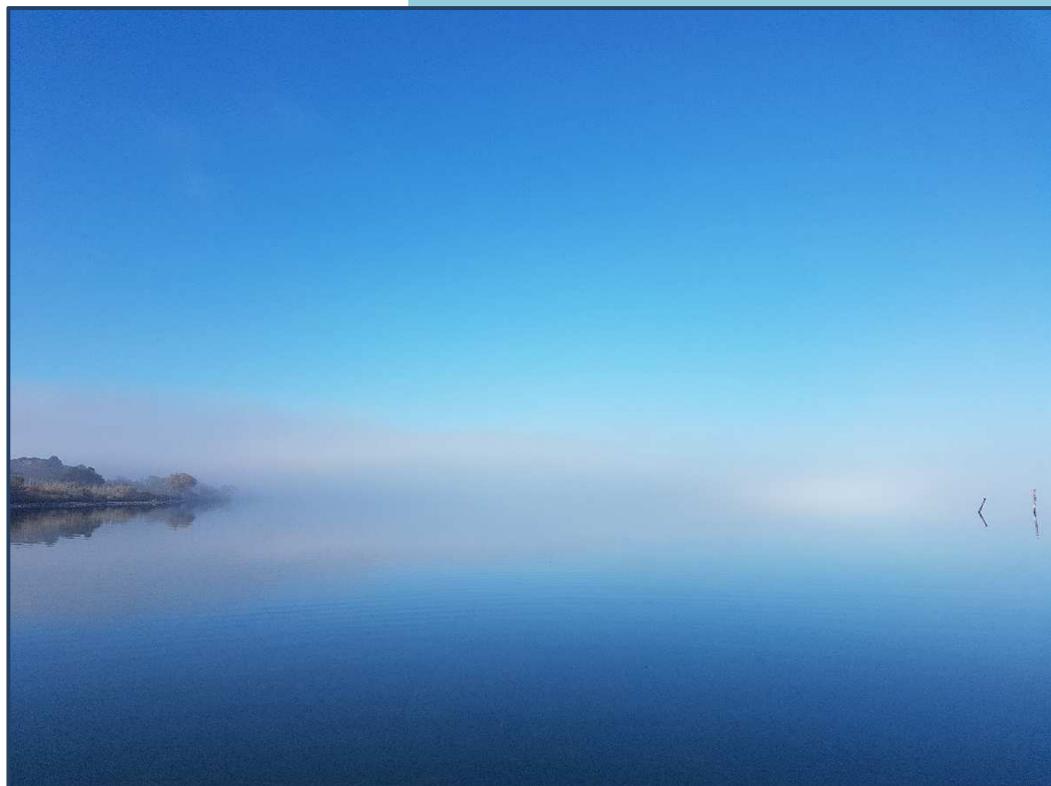


Candidature

AP : Mesure 70 : Mesures Agro-
environnementales et climatiques (MAEC)
OCCITANIE
Septembre 2023

PAEC EAU Salses-Leucate : ANNEXES



Rivage

SOMMAIRE

Annexe 1 : Gouvernance des PAEC et partenariat sur le BV de l'étang de Salses-Leucate.....	2
Annexe 2 : Cartes des différents PAEC sur le BV Salses-Leucate	3
Annexe 3 : Liste des membres du Comité de pilotage	4
Annexe 4 : CR du Copil du PAEC Salses-Leucate du 22 / 09/ 2023	5
Annexe 5 : Bilan des actions en faveur de l'agroenvironnement	11
Annexe 6 : Carte de l'occupation des sols sur le BV Salses-Leucate	13
Annexe 7 : Données météo Salses-Leucate et changement climatique	14
Annexe 8 : Carte géomorphologie et pédologie du bassin-versant de Salses-Leucate	18
Annexe 9 : Carte des unités de gestion définies par le SAGE des nappes du Roussillon	19
Annexe 10 : Tableau des volumes prélevables inscrits dans le SAGE des nappes du Roussillon	20
Annexe 11 : État des nappes 2021-23	21
Annexe 12 : Carte des concentrations en chlorures dans les nappes du Plio-quaternaires	22
Annexe 13 : Carte sur la problématique Qualité des nappes du Roussillon	23
Annexe 14 : Carte des Enjeux Eau sur le territoire Salses-Leucate.....	24
Annexe 15 : Carte des grandes unités écologiques des habitats Oiseaux sur Salses-Leucate	25
Annexe 16 : Liste des habitats naturels d'intérêt communautaire présents sur le site Natura 2000 CLSL	26
Annexe 17 : Bibliographie	28
Annexe 18 : Carte du périmètre et des surfaces éligibles du PAEC Salses-Leucate	29
Annexe 19 : Habitats naturels et espèces d'intérêt régional ciblés par les MAEC	30
Annexe 20 : Parcours de formation en fonction des MAEC souscrites.....	31
Annexe 21 : Fiche de présentation des formations	32
Annexe 22 : Tableau des actions proposées dans le cadre de la Stratégie agricole Salses-Leucate	33
Annexe 23 : Tableau des mesures du PAEC SL Biodiversité 2023.....	36
Annexe 24 : Budget animation PAEC Salses-Leucate EAU par année	37
Annexe 25 : Liste des acronymes	38

Annexe 1 : Gouvernance des PAEC et partenariat sur le BV de l'étang de Salses-Leucate

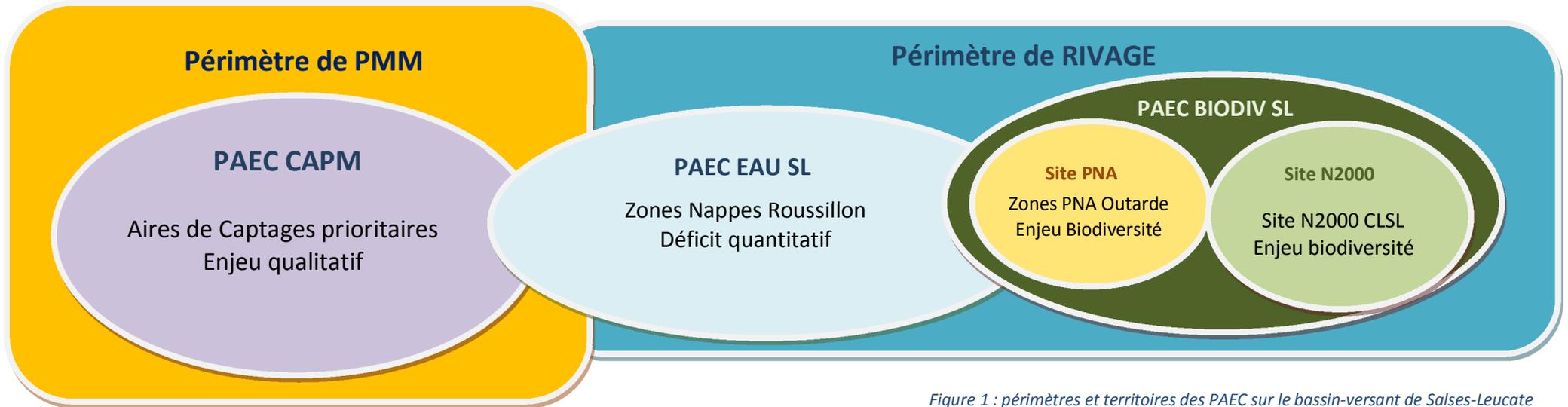


Figure 1 : périmètres et territoires des PAEC sur le bassin-versant de Salses-Leucate

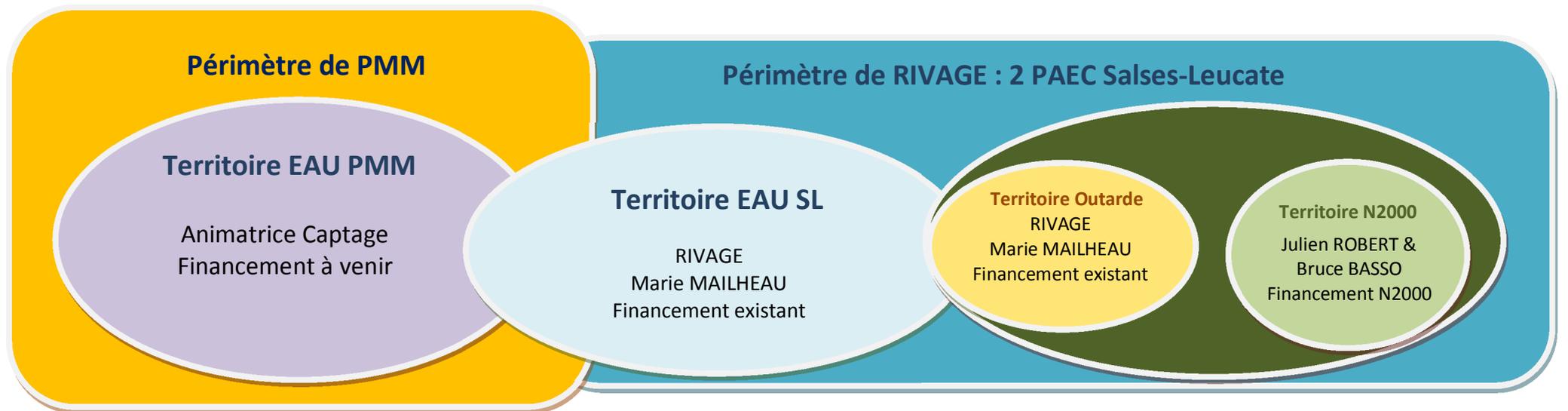
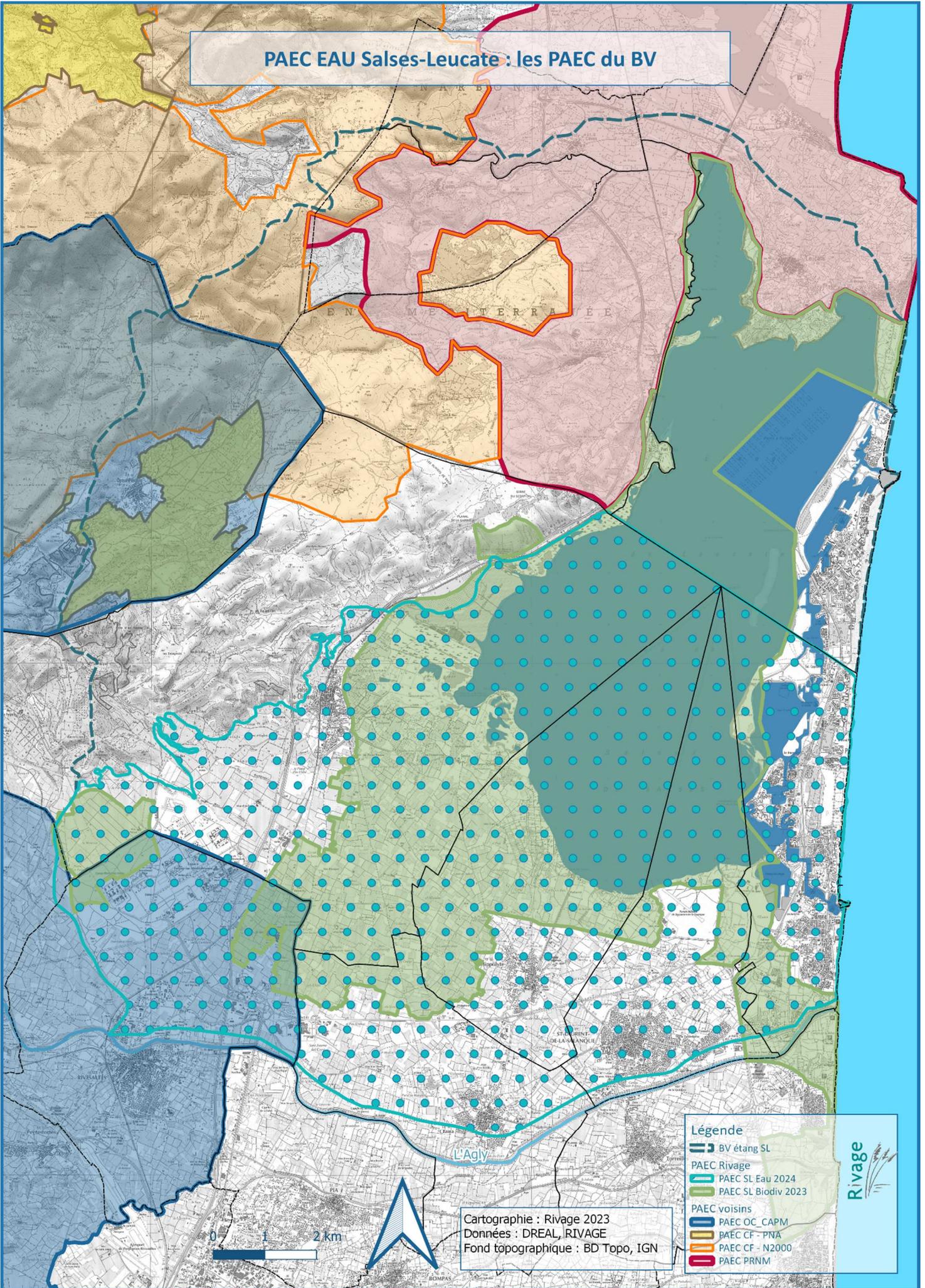


Figure 2 : Gouvernance et Animation des PAEC sur le bassin-versant de Salses-Leucate

Annexe 2 : Cartes des différents PAEC sur le BV Salses-Leucate

PAEC EAU Salses-Leucate : les PAEC du BV



Annexe 3 : Liste des membres du Comité de pilotage

Le PAEC Eau est porté par un opérateur agroenvironnemental qui le construit en partenariat avec l'ensemble des acteurs du territoire : représentants des agriculteurs et du développement agricole, Agence de l'Eau, organismes de défense de l'environnement, collectivités locales, représentants des filières locales, etc.

STRUCTURE
Agence de l'Eau RMC
Cave Arnaud de Villeneuve
Cave Don Brial
Cave les Vignerons de Saint-Hippolyte
Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales
CIVAM BIO 66
Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne
Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales
Coopérative LA MELBA
Coopérative TERANEO
D.D.T.M. des Pyrénées-Orientales
Fédération des Vignerons Indépendants de l'Aude
Fédération des Vignerons Indépendants du Roussillon
Commune de Saint-Hippolyte
Commune de Saint-Laurent-de-la-Salanque
Commune de Salses-le-Château
Commune de Le Barcarès
Commune de Clairà
Commune de Rivesaltes
Perpignan Méditerranée Communauté Urbaine
PNR de la Narbonnaise en Méditerranée
SAFER Occitanie
Syndicat mixte bassin versant de l'Agly
Syndicat Mixte pour la protection et la gestion des nappes souterraines de la plaine du Roussillon
Syndicat RIVAGE

COPIL PAEC Salses-Leucate 22-09-2023

Présents :

Pablo BADIN – Arbre et Paysage 66
Émilie BARTHE – SMNPR
Régis BEDOS – commune de Saint-Hippolyte
Marie BRETON – commune de Leucate
Alain CONTE – DDTM 66
Julien FORMENTO – Grand Narbonne
Florence GOUVRIT – PMM
Patrick MARCOTTE – commune de Saint-Hippolyte
Cécile MARGAIL – commune de Torréilles
Benoît PASQUET – DDTM 66
Bruce BASSO – RIVAGE

Marie MAILHEAU - RIVAGE
Julien ROBERT – RIVAGE

Excusés :

Agnès ALQUIE – CA 11
Christelle ALENGRY – CA 66
André BASCOU – commune de Rivesaltes
Julie BLANC – CD 66
Jade CHING – PNR NM
Jean-Michel GIBERT, commune de Salses-le-Château
Marie-Laure GUIRADO, commune Le Barcarès
François POURCELOT – SAFER 66

Compte-rendu* :

* *Transcription des remarques hors diaporama*

I. PRESENTATION DU PAEC Salses-Leucate EAU OC_SEAU

Objectif : répondre à l'appel à projet qui est très cadré (et demande d'être très synthétique) avec un timing trop serré pour faire une large concertation, néanmoins RIVAGE organise un Copil pour faire le point.

Présentation de l'opérateur RIVAGE, de l'interaction avec les autres PAEC sur le BV Salses-Leucate (tel que celui de PMM : OC_CAPM sur Rivesaltes) et des mesures MAEC mobilisées.

Discussion sur la gouvernance :

La gouvernance entre les différents porteur de PAEC a été discutée préalablement et inscrite dans nos projets respectifs, mais les différents points ont été repris en réunion :

- La superposition entre le PAEC de PMM (OC_CAPM) et celui Eau de Salses-Leucate (OC_SEAU) se coordonnera par rapport à l'enjeu quantitatif (exclusif sur OC_SEAU).
- La superposition entre le PAEC Biodiversité (OC_CLSL) et OC_SEAU de Salses-Leucate se coordonnera également par rapport à l'enjeu quantitatif (exclusif sur OC_SEAU).
- La possibilité de souscription de mesures Système EAU (VIT1 et ARB1) qualitatives sur OC_CAPM et OC_CLSL, voire celui porté par PNR Corbières-Fenouillèdes, qui ne se superposent pas, mais étant voisins peuvent toucher les mêmes exploitations se coordonnera par rapport à la proportion de SAU dans un des périmètres.
- La superposition entre le PAEC Outarde (OC_OUTA), OC_CLSL et OC_SEAU de Salses-Leucate se coordonnera également par rapport aux mesures souscrites qui ne portent ni sur les mêmes enjeux, ni les mêmes MAEC.
- Un autre sujet de coordination : les agriculteurs ayant souscrit au PSE de PMM (57), qui ne peuvent pas cumuler avec les MAEC. Ils pourraient en revanche convertir leurs mesures PSE en MAEC car elles sont plus contraignantes, mais comme la rémunération est moins attractive, cela ne se fera certainement pas.

À noter que la carte présentée dans le diaporama n'est pas complète sur le département de l'Aude. Toutefois cela n'affecte pas les interactions précédentes et elle sera corrigée dans le projet.

Discussion sur la priorisation :

Le choix initial de priorisation portait sur l'origine de la ressource : Pliocène déficitaire prioritaire sur les quaternaires en équilibre précaire. Toutefois, le syndicat des Nappes suggère de faire un classement des exploitations par rapport aux volumes de prélèvement quel que soit la ressource car des économies sur les quaternaires ont aussi un impact positif sur le Pliocène.

Une crainte exprimée est alors de favoriser les gros exploitants au détriment de plus petites exploitations, ou de favoriser de gros préleveurs (plus ou moins vertueux), ce qui du coup pourrait correspondre à un réel changement de pratiques, ce qui est positif. En outre, le plafonnement par exploitation permettra une répartition

équitable de l'enveloppe disponible.

Ce choix de priorisation entre le type de ressource ou un classement par volume est donc confié à l'expertise du syndicat des Nappes qui est le spécialiste de ces masses d'eau. Un temps de réflexion supplémentaire est proposé pour affiner les arguments en début de semaine, notamment sur la problématique des intrusions salines constituant un enjeu très fort sur la nappe quaternaire de notre secteur.

Discussion sur l'animation et le budget :

Compte tenu des difficultés identifiées, un faible nombre de contrats est proposé, notamment à cause des paramétrages locaux sur les MAEC qualité non retenus comme le piégeage en arboriculture qui ont déjà impacté précédemment la contractualisation des MAEC Qualité, le manque de connaissance locale sur les agriculteurs irrigants et un contexte agricole difficile.

Temps d'échanges :

- Question sur les cotisants solidaires qui réalisent des forages non déclarés et qui ont tendance à se multiplier.
 - Ces personnes ne sont pas du tout concernées par les PAEC. En revanche si les volumes prélevés ne sont pas significatifs, la multiplication des forages et la qualité des ouvrages peuvent être plus problématiques. Une déclaration en mairie est obligatoire, mais rarement appliquée. Des forages relèvent du pouvoir de la Police de maire, mais les interventions / contraventions sont compliquées à mettre en œuvre.
 - Une discussion avec ce public serait intéressante à réaliser et le syndicat des Nappes est disponible pour venir argumenter et sensibiliser aux différents enjeux.
- Si besoin, compte tenu du délai pour rendre le projet, d'autres questions ou remarques pourront être prises en compte jusqu'au 26 septembre.

II. BILAN - PERSPECTIVES DU PAEC Salses-Leucate BIODIVERSITÉ (N2000 et Outarde)

Pas de remarques particulières (cf. diaporama).



Projet Agro-Environnemental et Climatique

EAU

Salses -Leucate

PRÉSENTATION ET ÉCHANGES
CANDIDATURE RIVAGE
22/09/2023



Contexte PAEC

Un Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC), c'est :

- Un **projet de territoire** avec une triple dimension : Agricole + Economique + Environnementale
- Qui prend en compte les **enjeux** et **objectifs** de préservation de la **biodiversité** et de la qualité des **milieux aquatiques** mais aussi les enjeux propres au monde agricole
- Et qui permet de mobiliser des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (**MAEC**) destinées à financer les agriculteurs pour le **maintien** ou l'amélioration de leurs pratiques agricoles



L'appel à projet 2024

- **Lancement** de l'AP : juin 2023
- **Délai** : candidature à remettre le 30/09/2023
- **Contenu** de la candidature :
 - **PARTIE 1 - Caractérisation du PAEC** (présentation, gouvernance, bilan précédentes programmations, diagnostic de territoire)
 - **PARTIE 2 - Stratégie du PAEC** (périmètre, enjeux, choix MAEC et objectifs, formation, budget, sélectivité et prospective)
 - **PARTIE 3 - Animation** (dépenses éligibles, répartition de l'animation)

La légitimité de RIVAGE (Bilan des actions)

• Historique

DATES	Géométrie	Partenaires
2011	Elaboration PAEC	C.S.I.
2013-2014	Contractualisation MAEC	C.S.I.
2014	Elaboration 1er PAEC	C.S.I.
2015	Recontractualisation MAEC	C.S.I.
2015	Elaboration 2ème PAEC	BV
2016-2017	Contractualisation MAEC	BV
2020	Recontractualisation 1er PAEC	BV
2021	Recontractualisation 2ème MAEC	BV
2023	Elaboration 3ème PAEC	C.S.I.

- Bilan PAEC 2012->2023 : **199 k€ (2023 en cours)**
+ 407 k€ (2016/2017)
+ 257 k€ (2015)
= 664 k€
- RIVAGE : Opérateur N2000 + Animateur SAGE + Animateur Stratégie Agricole sur BV

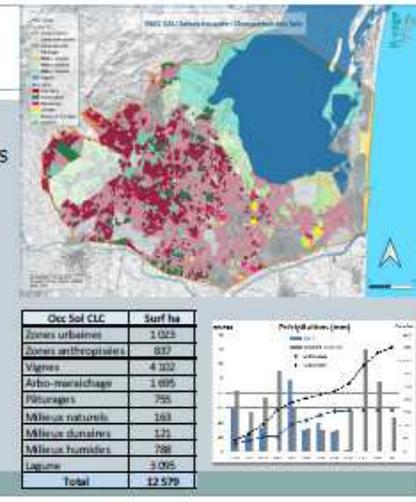
Présentation

- 1 enjeu **EAU**
 - Zonage SDAGE : masse d'eau déficitaire ou équilibre précaire
- 1 périmètre retenu sur territoire RIVAGE
 - Sud BV agricole + nappes du Roussillon
 - 6 communes, 12 580 ha, 119 exploitations



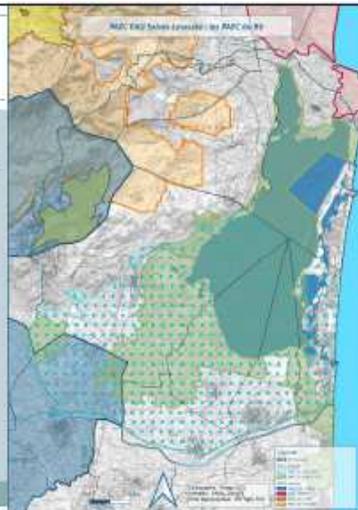
Diagnostic

- Occupation des Sols (RPG et CLC notamment)
- État des masses d'eau : quantité et qualité
- Données climatiques



Gouvernance

- Plusieurs PAEC animés sur le territoire RIVAGE
 - Territoire CAPM : enjeu Eau QUALITÉ
 - Territoire Natura 2000 CLSL : enjeu Biodiv => Eau QUALITÉ
 - (Territoires SL-Outardes, PNRNM et CF : enjeux Biodiversité)



Diagnostic : Les objectifs agro-environnementaux

Objectifs Agro-environnementaux	État initial du milieu	Préconisation d'adaptation des pratiques agricoles
Rétablir le bon état quantitatif des nappes du Roussillon	Nappe Pliocène en déficit et nappes quaternaires en équilibre précaire	Adaptation des prélèvements à la ressource eau
Maintenir le bon état chimique des nappes du Roussillon	Bon état chimique DCE 2019 mais présence de pesticides	Limitation, voire abandon, des désherbants et insecticides chimiques
Maintenir le bon état chimique de la lagune Salses-Leucate	Bonne qualité des eaux de surface vis-à-vis des éléments chimiques	Limitation, voire abandon, des désherbants et insecticides chimiques
Limiter l'intrusion de la salinité	Salinisation des terres	Diminution de la pression sur les prélèvements d'eau douce souterraine

MAEC EAU mobilisées : 2 Quantitatives

Type de couvert	Code Mesure	Intitulé	Objectifs	Détail MAEC	€ /ha /an
Vignes	OC_SEAU_VIT2	MAEC Eau - Viticulture - Gestion quantitative de l'eau	Adapter les pratiques d'irrigation à la ressource en eau disponible et au changement climatique	Diminution de 15% du prélèvement à la 3 ^{ème} année	73
Vergers	OC_SEAU_ARB2	MAEC Eau - Arboriculture - Gestion quantitative de l'eau	Préserver flux d'eau doux arrivant à la lagune et à ses zones humides périphériques		409

Attention MAEC « Système » :

- obligation d'engager 90% des surfaces de l'exploitation du même atelier
 - une parcelle dans territoire éligible = exploitation éligible

MAEC : Paramétrages locaux

- Mesures **Quantité** : pas de paramètres locaux
- Mesures **Qualité** : paramètres sur **Lutte Biologique**
 - Moyen pour viticulture : produits phytopharmaceutiques de biocontrôle comprenant des médiateurs chimiques (/q phéromones) OU comprenant des micro-organismes (/q *Bacillus thuringiensis*)
 - Moyen pour arboriculture : lâchers d'auxiliaires, confusion sexuelle, nématodes et *Bacillus thuringiensis*
 - Fréquence 1 fois par an
 - Possibilité de choisir la méthode en fonction de la parcelle et/ou de l'année
 - Attention si non réalisation : courrier DDTM et réduction de l'aide

Les MAEC EAU mobilisées : 2 Quantitatives + Qualitatives

Type de couvert	Code Mesure	Intitulé	Objectifs	Détail MAEC	€ /ha /an
Vignes	OC_SEAU_VIT3	MAEC Eau - Viticulture - Gestion quantitative de l'eau - Lutte biologique - Herbicides	Maintien de la bonne qualité des eaux souterraines et de surface vis-à-vis des éléments chimiques	Diminution de 15% du prélèvement et absence herbicide à la 3 ^{ème} année + lutte biologique	350
Vergers	OC_SEAU_ARB3	MAEC Eau - Arboriculture - Gestion quantitative de l'eau - Lutte biologique - Herbicides	Lutte contre la pollution des milieux dans les zones de production		780

Attention MAEC « Système » :

- obligation d'engager 90% des surfaces de l'exploitation du même atelier
 - une parcelle dans territoire éligible = exploitation éligible

MAEC : Critères de priorisation

- Superposition des territoires PAEC : coordination par rapport quantitatif, puis proportion surfaces dans le périmètre
- PRIORISATION PAEC OC_SEAU :**
- **Priorité 1** : au moins 1 forage Pliocène, puis pourcentage de surfaces irriguées
 - **Priorité 2** : pour forages quaternaires, classement suivant pourcentage de surfaces irriguées

Annexe 5 : Bilan des actions en faveur de l'agroenvironnement

DATES	Démarche	Périmètres
2011	Elaboration PAEt	CLSL
2012-2014	Contractualisation MAEt	CLSL
2014	Elaboration 1er PAEc	CLSL
2015	Recontractualisation MAEc	CLSL
2015	Elaboration 2ème PAEc	BV
2016-2017	Contractualisation MAEc	BV
2020	Recontractualisation 1er MAEc	BV
2021	Recontractualisation 2ème MAEc	BV
2023	Elaboration 3ème PAEc	CLSL

Figure 3 : chronologie des PAE sur le périmètre de RIVAGE et des périmètres

PAEt 2012	
Nombre d'exploitation ayant contractualisé	10
SAU contractualisable	690 ha
Surfaces contractualisées	175 ha soit 25% de la SAU contractualisable
Surfaces contractualisées avec MAEC « Vignes »	60,92 ha
Surfaces contractualisées avec MAEC « Vergers »	16,6 ha
Surfaces contractualisées avec MAEC « Herbe »	97,57 ha

Figure 4 : tableau des résultats de la contractualisation du premier PAEt 2012

		Nb exploitation	surface (ha)	Proportion MAEC/RPG	
Territoire RIVAGE (Communes PAEC)	Surface déclarée sur commune du PAEC RIVAGE	247	4842,33		
	Surface engagée en MAEC LOC sur commune du PAEC RIVAGE	51	735,58	15,19%	31,39%
	Surface engagée en MAEC CAB sur commune du PAEC RIVAGE	65	627,24	12,95%	
	Surface engagée en MAEC MAB sur commune du PAEC RIVAGE	21	156,97	3,24%	
Site Natura 2000 Salses Leucate	Surface déclarée sur N2000 Salses Leucate	43	566,91		
	Surface engagée en MAEC LOC sur N2000 Salses Leucate	13	216,15	38,13%	50,23%
	Surface engagée en MAEC CAB sur N2000 Salses Leucate	10	61,06	10,77%	
	Surface engagée en MAEC MAB sur N2000 Salses Leucate	3	7,53	1,33%	
Surface engagée en MAEC coordonné par PAEC RIVAGE		28	386,57		
Surface engagée en MAEC coordonné par PAEC autre que RIVAGE		15	349,01		

Figure 5 : tableau de la dynamique de contractualisation dans le cadre du PAEC RIVAGE 2016-2017

Codes MAEC	Surf en ha	Surf en ha	€/an/EA	Montant 5ans
LR_BVSL_VI01	Absence de désherbage sur inter-rang	28,44	170,78	24 284,92
LR_CADV_VI11	Absence de traitement herbicide sur l'inter-rang et enherbement d'un interrang sur 4	59,40	170,78	50 721,66
LR_CADV_VI07	Absence de traitement herbicide 1 rang sur 2 en viticulture et couverture végétale spontanée des autres rangs	10,89	170,78	9 298,97
LR_BVCS_VI02	Absence de désherbage sur inter-rang + confusion sexuelle	27,38	331,18	45 338,54
LR_BVCS_VI10	Absence de désherbage + confusion sexuelle	45,47	458,00	104 126,30
LR_BVSL_VI03	Absence de désherbage	1,33	298,02	1 981,83
LR_VENT_VI09	Suppression du désherbage chimique de synthèse sur la totalité de la	15,18	298,02	22 619,72
LR_CADV_VI09	parcelle en viticulture	52,98	298,02	78 945,50
LR_BVSL_VE02	Absence de désherbage sur inter-rang	15,26	139,38	10 634,69
LR_BVSL_HE03	Gestion pastorale des milieux remarquable avec absence totale de	42,84	178,60	38 256,12
LR_CLSL_HE03	fertilisation	12,43	178,60	11 099,99
LR_BVSL_HE04	Gestion des milieux ouverts par la fauche et/ou le pâturage avec absence	30,79	326,18	50 215,41
LR_CLSL_HE04	de fertilisation et retard de fauche	19,66	326,18	32 063,49
LR_BVSL_HE32	Gestion pastorale des milieux remarquables avec absence de fertilisation	10,49	216,92	11 377,45
LR_CLSL_HE32	et maintien de l'ouverture par élimination mécanique et/ou manuelle	0,42	216,92	455,53
Total général		372,96		407 114,59

Figure 6 : tableau du bilan des mesures contractualisées sur la période 2016-2017 sur le PAEC RIVAGE

Bilan de la contractualisation sur le Site Natura 2000 Complexe lagunaire de Salses leucate							
	Code Mesure	Libellé mesure	Montant Mesure /an/ha	Surface engagée/mesure	Surface engagée/ty pe mesure	Budget MAEC	
Site Natura 2000 Salses Leucate	LR_BVSL_VI01	Absence de désherbage sur inter-rang	170,78	28,44	60,56	10 342,44	
	LR_CADV_VI11	Absence de traitement herbicide sur l'inter-rang et enherbement d'un interrang sur 4	170,78	32,12			
	LR_BVCS_VI02	Absence de désherbage sur inter-rang + confusion sexuelle	331,18	12,93	331,18	4 282,16	
	LR_BVSL_VI03	Absence de désherbage	298,02	1,33	298,02	396,37	
	LR_BVCS_VI10	Absence de désherbage + confusion sexuelle	458	10,4	458	4 763,20	
	LR_BVSL_VE02	Absence de désherbage sur inter-rang	139,38	15,38	139,38	2 143,66	
	LR_BVSL_HE03	Gestion pastorale des milieux remarquable avec absence totale de fertilisation	178,76	34,92	47,52	8 494,68	
	LR_CLSL_HE03	Gestion pastorale des milieux remarquable avec absence totale de fertilisation	178,76	12,6			
	LR_BVSL_HE04	Gestion des milieux ouverts par la fauche et/ou le pâturage avec absence de fertilisation et retard de fauche	326,18	36,92	57,01	18 595,52	
	LR_CLSL_HE04	Gestion des milieux ouverts par la fauche et/ou le pâturage avec absence de fertilisation et retard de fauche	326,18	20,09			
	LR_BVSL_HE32	Gestion pastorale des milieux remarquables avec absence de fertilisation et maintien de l'ouverture par élimination mécanique et/ou manuelle	216,92	10,57	11,02	2 390,46	
	LR_CLSL_HE32	Gestion pastorale des milieux remarquables avec absence de fertilisation et maintien de l'ouverture par élimination mécanique et/ou manuelle	216,92	0,45			
	Total annuel						51 408,48
	Total sur 5 ans						257 042,40

Figure 7 : tableau du bilan des mesures contractualisées sur la période 2016-2017 sur le site Natura 2000 du PAEC RIVAGE

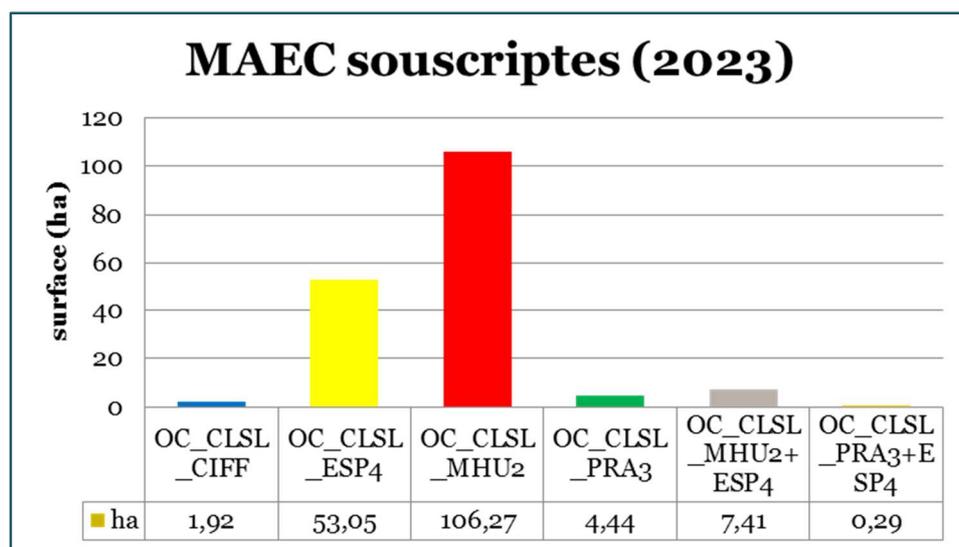
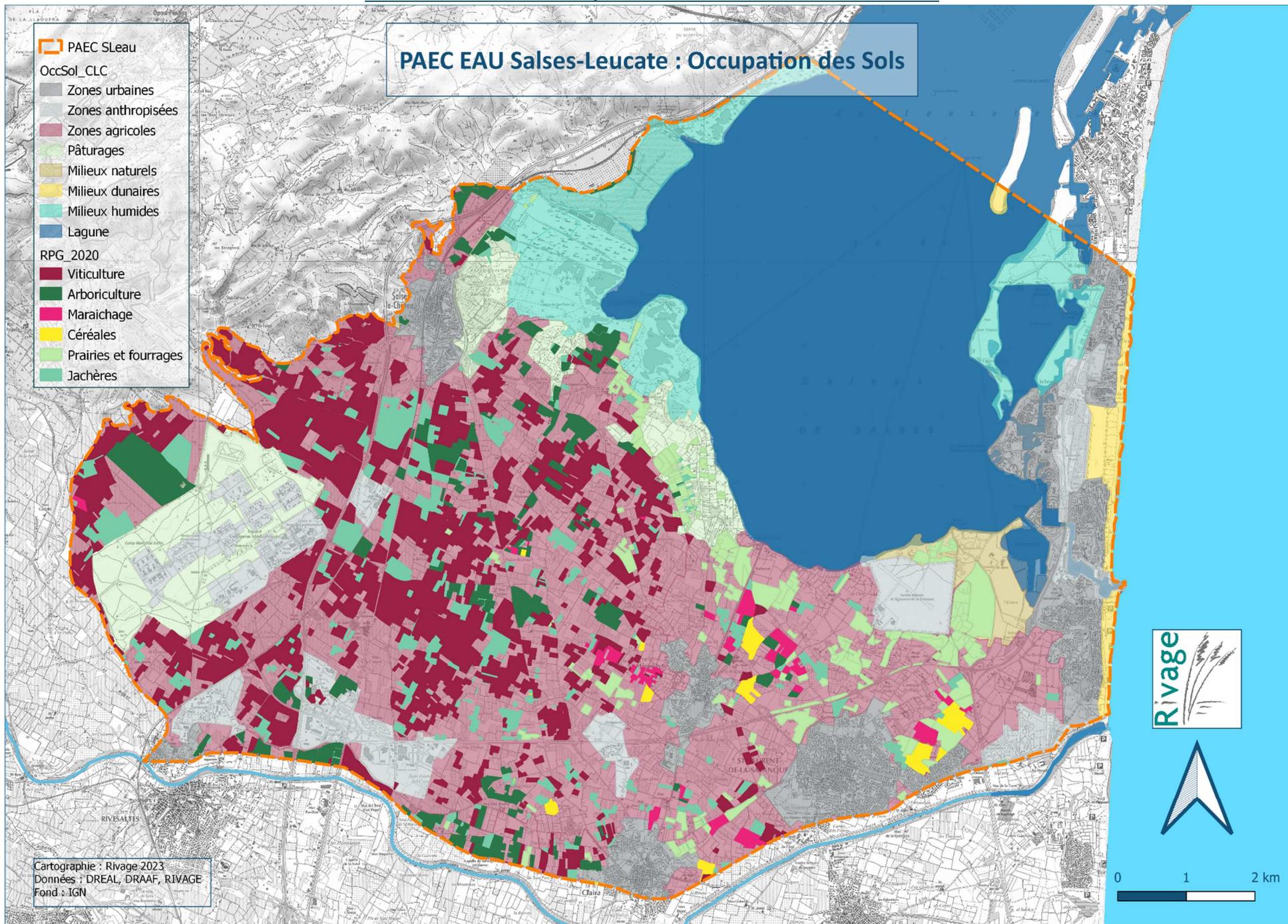


Figure 8 : bilan des surfaces par MAEC souscrites du PAEC SL biodiversité 2023

Type de Mesure	surface ha	montant MA	tot (€)/an	tot (€)/5 ans
OC_CLSL_CIFF	1,92	652	1 251,84	6 259,20
OC_CLSL_ESP4	53,05	254	13 474,70	67 373,50
OC_CLSL_MHU2	106,27	201	21 360,27	106 801,35
OC_CLSL_PRA3	4,44	72	319,68	1 598,40
OC_CLSL_MHU2+ESP4	7,41	455	3 371,55	16 857,75
OC_CLSL_PRA3+ESP4	0,29	326	94,54	472,70
TOTAL			39 872,58	199 362,90

Figure 9 : bilan des surfaces par MAEC souscrites du PAEC SL biodiversité 2023

Annexe 6 : Carte de l'occupation des sols sur le BV Salses-Leucate



Annexe 7 : Données météo Salses-Leucate et changement climatique

Données climatiques 2022 et 2023

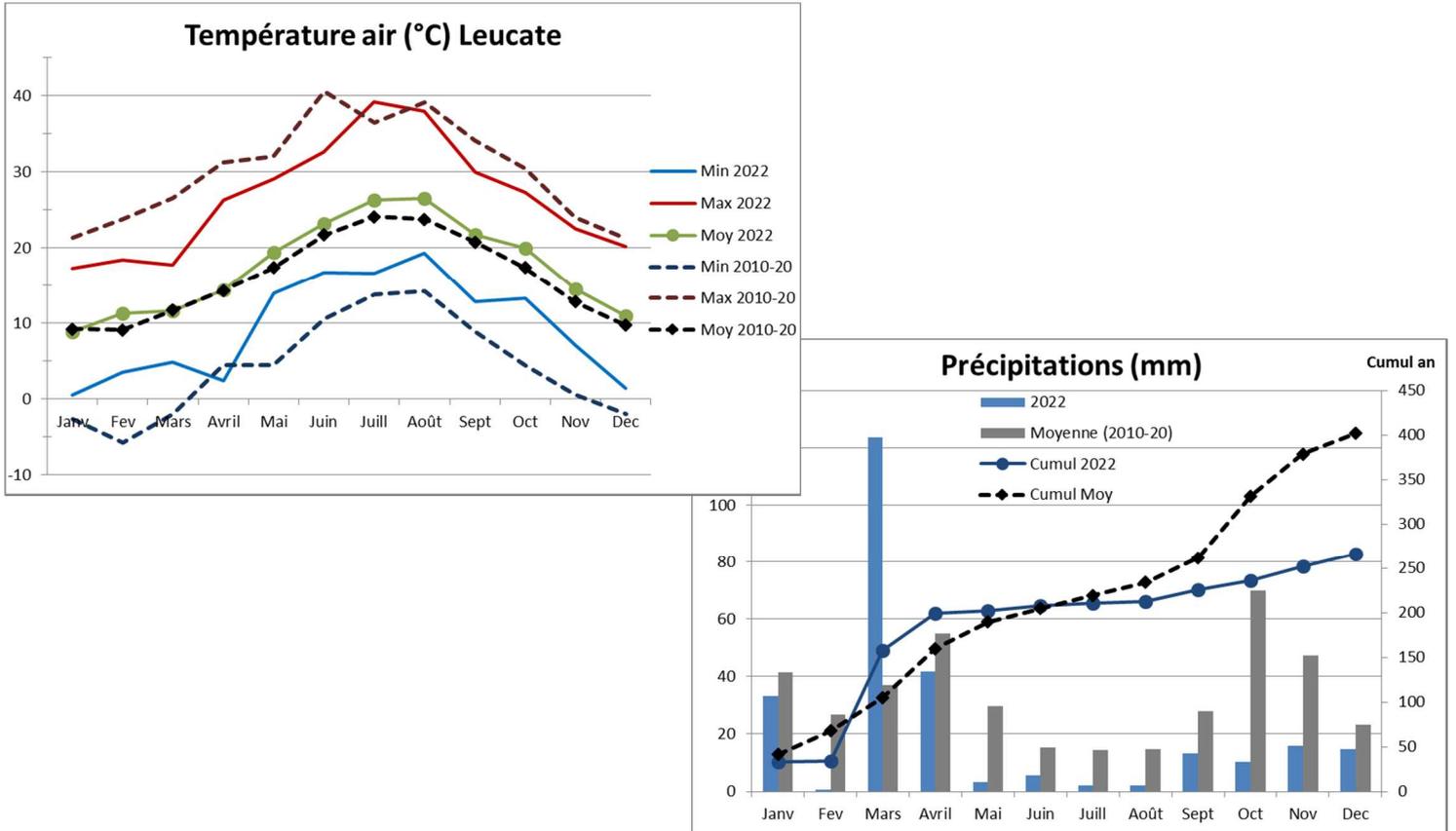


Figure 10 : températures et précipitations **2022** à Leucate (Météo France et Infoclimat).

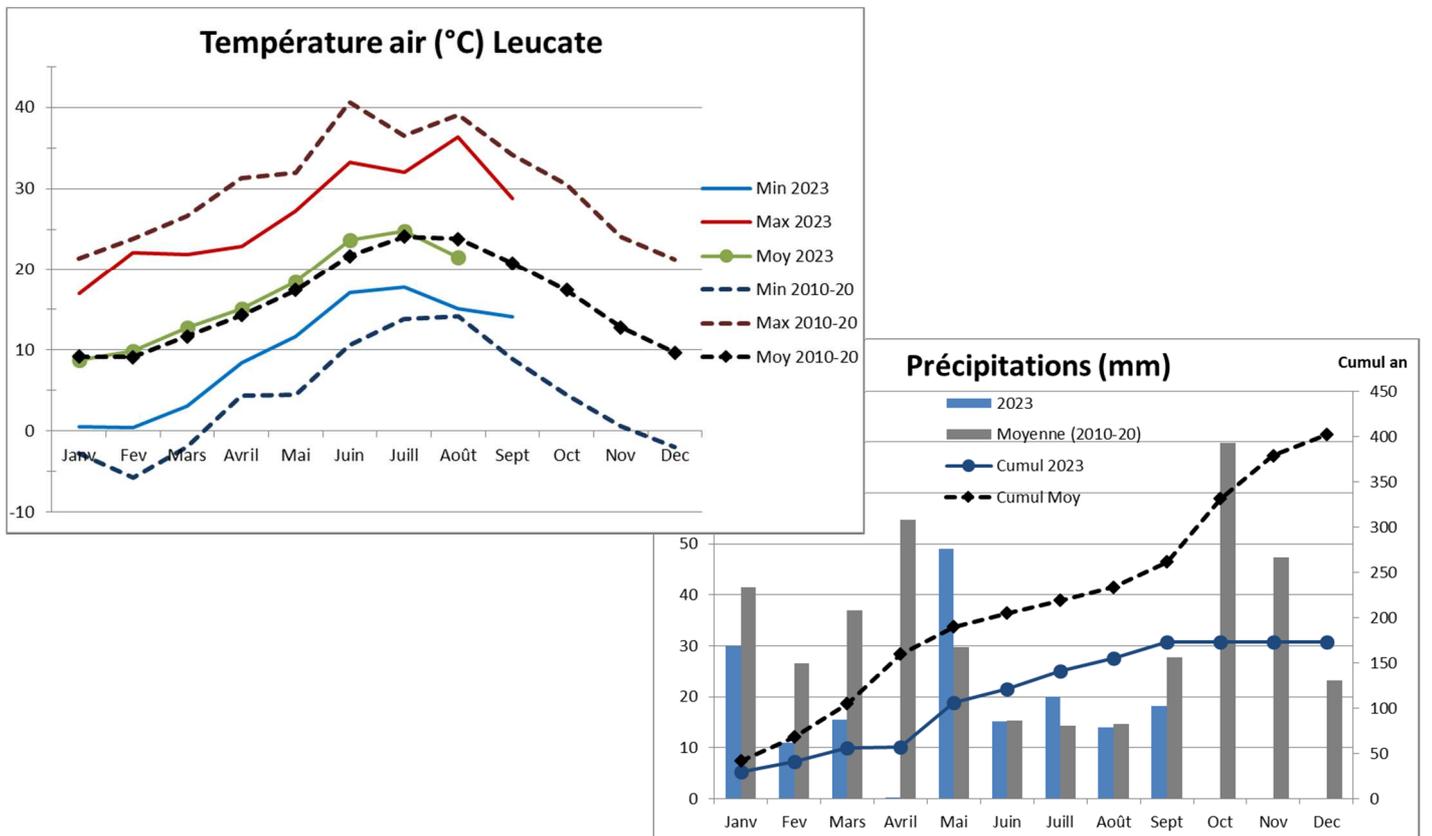


Figure 11 : températures et précipitations **2023** à Leucate (Météo France et Infoclimat).

Changement climatique (extraits - Stratégie agricole Salses-Leucate)

À grande échelle :

Les climatologues s'accordent sur la réalité du changement climatique observé au cours des 25 dernières années, et sur sa rapidité, jamais observée jusqu'alors, liée aux activités humaines émettrices de gaz à effet de serre qui se sont développées depuis la révolution industrielle.

Le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) publie régulièrement des données scientifiques sur le changement climatique. Le 6^{ème} rapport d'évaluation devrait être disponible en 2022, le 5^{ème} date de 2013, mais des données actualisées sont déjà disponibles (notamment le résumé sur le réchauffement des terres émergées).

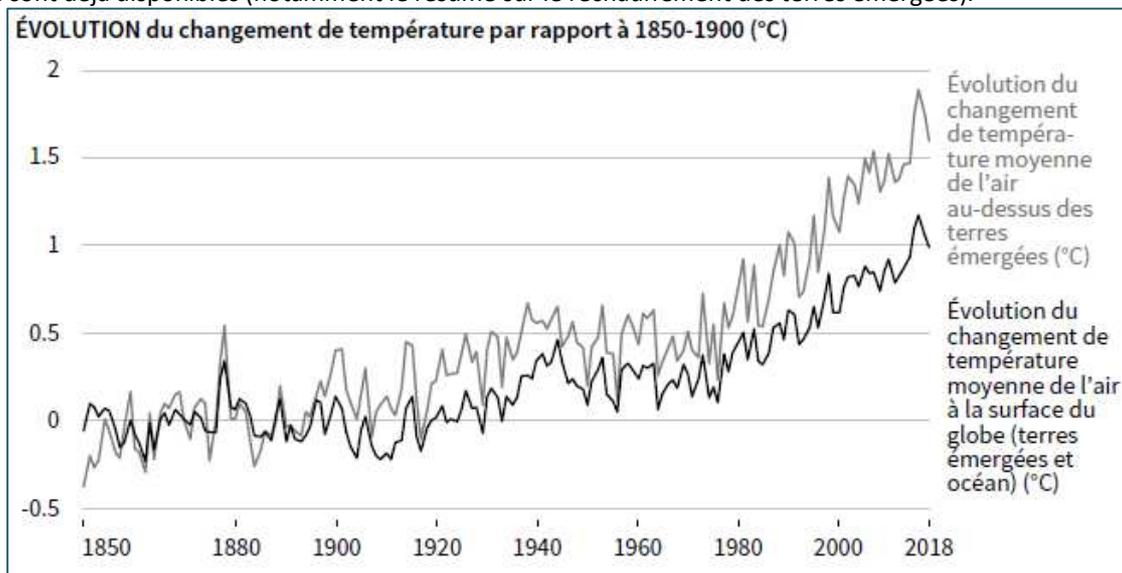


Figure 12 : évolution observée de la température par rapport à 1850-1900¹

Selon le rapport du GIEC, entre la période 1900 et 2015, "la température moyenne de l'air à la surface des terres émergées a augmenté de 1,53 °C. Le réchauffement a entraîné une augmentation de la fréquence, de l'intensité et de la durée des événements chauds, par exemple les vagues de chaleur, dans la plupart des régions terrestres (degré de confiance élevé). La fréquence et l'intensité des sécheresses ont augmenté dans certaines régions (dont la Méditerranée)".

Les différents scénarios établis (nommés RCP) permettent de modéliser le changement climatique. Le GIEC prévoit une amplification et accélération des phénomènes.

L'estimation des tendances d'évolution du climat prévoit à l'horizon 2050 :

- Une hausse des températures moyennes, comprise entre 0,6 °C et 1,3 °C, toutes saisons confondues, par rapport à la moyenne de référence calculée (1976-2005), selon les scénarios et les modèles. Cette hausse devrait être plus importante dans le Sud-Est de la France en été, avec des écarts à la référence pouvant atteindre 1,5 °C à 2 °C.
- Une augmentation du nombre de jours de vagues de chaleur en été, comprise entre 0 et 5 jours sur l'ensemble du territoire, voire de 5 à 10 jours dans des régions du quart Sud-Est.
- Une diminution des jours anormalement froids en hiver sur l'ensemble de la France métropolitaine, entre 1 et 4 jours en moyenne.
- Une légère hausse des précipitations moyennes, en été comme en hiver, comprise entre 0 et 0,42 mm/jour en moyenne sur la France, avec une forte incertitude sur la distribution géographique de ce changement.
- Les deux modèles climatiques régionaux Aladin-Climat et WRF simulent de faibles changements des pourcentages de précipitations extrêmes. Cependant, ces modèles se situent dans la fourchette basse de l'ensemble multi-modèle européen.

Les prévisions pour la fin du siècle accentuent ces tendances.

Les impacts futurs du changement climatique dépendront de son ampleur qui ne peut pas être quantifiée précisément compte tenu des incertitudes sur l'évolution de la planète, des modes de vie et de l'économie dans les années à venir. Néanmoins, au niveau international, des hypothèses d'évolutions possibles ont été établies et traduites dans des scénarios par le GIEC.

Les conséquences du réchauffement climatique telles que prévues par le GIEC seraient multiples et affecteraient autant les systèmes naturels que les secteurs socio-économiques. Parmi les risques encourus figurent :

- décès, maladies graves
- inondation ;
- détérioration des réseaux d'infrastructures et de services tels que l'électricité, l'approvisionnement en eau, la santé, etc.

¹ Sources : GIEC – changement climatique et terres émergées – résumé 2020

- insécurité alimentaires dus au réchauffement, aux sécheresses et inondations
- accès insuffisant à l'eau potable et l'eau d'irrigation, entraînant une diminution de la productivité agricole
- pertes de biodiversité et détérioration des différents écosystèmes ainsi que des services qu'ils fournissent.

L'enjeu est aujourd'hui d'atténuer au maximum ce changement, pour ne pas engendrer de conséquences trop lourdes sur les écosystèmes et les activités humaines. Mais l'enjeu consiste également à s'adapter, puisque les gaz à effet de serre déjà émis vont continuer d'agir pendant parfois plusieurs centaines d'années, et donc inévitablement modifier le climat. Or, le coût de l'inaction (plusieurs centaines de millions d'euros par an pour différents secteurs, d'après l'Observatoire national sur les effets du changement climatique) dépasserait largement celui d'une adaptation organisée et réfléchie, qui permettrait par ailleurs de transformer certains impacts en opportunités.

Au niveau local :

Situé au nord-ouest du bassin méditerranéen, le territoire se trouve dans un des "hot spots" du changement climatique identifié par le GIEC.

Comme on peut le voir localement le climat évolue aussi. À Narbonne, les températures moyennes annuelles ont augmenté de +1°C entre 1976 et 2006. Pour la ville de Perpignan, depuis les années 1950 et selon Météo France, on observe un réchauffement de 0,2°C par décennie (la moyenne nationale est de 0,31°C par décennie).

En ce qui concerne les précipitations, le cumul des précipitations annuelles est assez variable : on observe, depuis une cinquantaine d'années, une très légère baisse des cumuls ; mais cette évolution peut varier en fonction de la période considérée. L'humidité du sol a, quant à elle, faiblement diminué.

Des augmentations sont attendues concernant les températures moyennes (jusqu'à plus 2,8°C à l'horizon 2050), le nombre de jours très chauds (température maximale supérieure ou égale à 35°C) en particulier dans le delta du Rhône et le nombre de jours présentant un caractère caniculaire.

La baisse des précipitations moyennes serait de l'ordre de 180 mm par an à l'horizon 2050. Elle serait également accompagnée d'une augmentation de la durée des épisodes de sécheresses qui s'étendraient jusqu'à 40% du temps à l'horizon 2050 à l'ouest de la région. En revanche, l'intensité des pluies extrêmes pourrait augmenter en région ainsi que leur nombre notamment dans le nord de la Lozère.

A l'échelle nationale, une élévation du niveau de la mer est attendue avec, à l'horizon 2100, plusieurs fourchettes d'évolutions possibles, de +35 cm à +5 m selon les travaux et publications existants. A l'échelle régionale, l'hypothèse moyenne est une élévation de + 1m d'ici 2100.

Sur la base d'une augmentation uniforme de température de 1,8°C, des simulations de Météo France prévoient que la durée d'enneigement des massifs pyrénéens (actuellement de 75 jours par an à 1500 m d'altitude) diminuerait de 30 à 49 jours par an entre 1500 et 2500 m d'altitude.

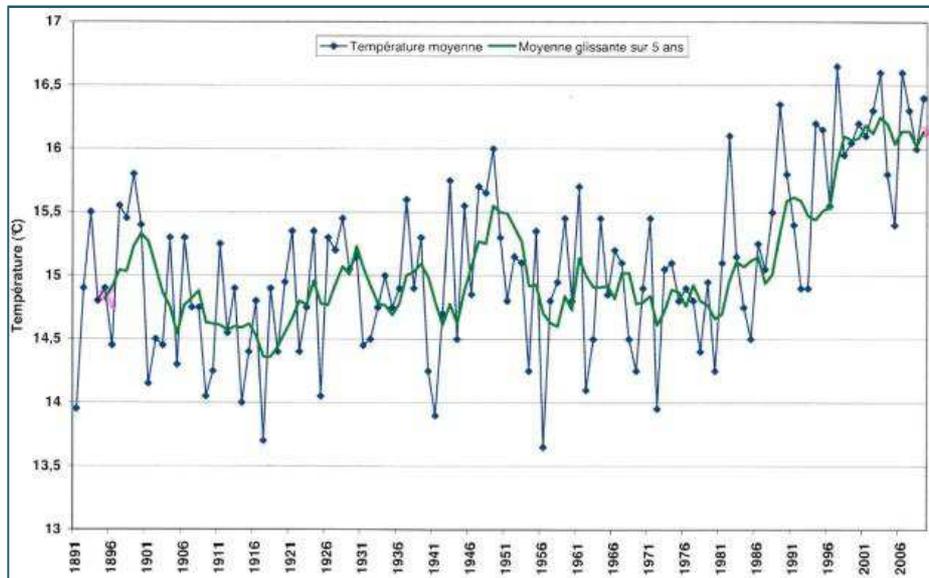


Figure 13 : évolution des températures à Narbonne2.

- Impact eau et risques :

L'étude des conséquences du changement climatique montre une fragilisation de la ressource en eau avec la baisse des écoulements de surface sur la quasi-totalité des bassins versants et de façon plus importante en été, du fait de la diminution du nombre de jours de pluie et du volume de précipitations annuelles, couplée à un allongement des périodes sèches et à une augmentation conséquente de l'évapotranspiration. Il en résulterait une tension croissante sur la ressource avec une multiplication des conflits d'usage, une dégradation de la qualité de l'eau (risque de pollution, difficultés à maintenir le débit

²Sources : PCAET Grand Narbonne et Météo-France

minimum nécessaire à la vie biologique, salinité progressive des nappes souterraines en bordure de littoral) et une évolution des lagunes vers des baies ou des golfes marins.

Les problèmes quantitatifs déjà présents sur les bassins versants seront vraisemblablement accentués. Une partie du Vidourle, la Cèze amont, l'Aude médiane et les alluvions de l'Aude, les nappes plio-quadernaires, la nappe des sables astiens et le Tech aval ont été classés en "zone de répartition des eaux". Les effets du changement climatique pourraient amener à devoir étendre ces zones. Les territoires dont l'alimentation en eau potable n'est pas suffisamment sécurisée ou dont l'alimentation en eau est fondée sur quasiment une seule source d'approvisionnement (comme par exemple la côte Vermeille et le Grand Biterrois) pourraient devenir plus vulnérables si des solutions d'économie et de diversification de la ressource ne sont pas développées.

Une aggravation probable des risques naturels, en particulier sur le littoral avec un risque d'inondation (déjà accentué par le développement de l'urbanisation) et l'exposition aux crues automnales qui pourrait augmenter du fait du changement climatique bien que son impact soit difficile à évaluer. Une évaluation a toutefois été réalisée par l'ONERC sur plusieurs bassins versants dont celui de l'Orb dans l'Hérault pour lequel l'impact serait particulièrement significatif : le débit de pointe pourrait augmenter de 10 % (scénario bas) à 25 % (scénario moyen), voire 50 % (scénario haut).

Le risque de submersion marine temporaire ou permanente pourrait s'accroître et menacer les zones littorales basses. L'élévation du niveau de la mer accentuerait les risques côtiers sur 87% du linéaire à l'horizon 2100. Une accélération de l'érosion des plages et des falaises est à prévoir alors que 23% du littoral est déjà en recul. Entre 2000 à 4000 hectares seraient concernés à l'horizon 2100 par la submersion permanente et entre 1000 à 14000 hectares par la submersion récurrente.

Le risque incendie, et notamment de feux de forêts, est susceptible de s'accroître du fait de l'augmentation des températures et de la baisse des précipitations.

- Impact biodiversité :

Le changement climatique pourrait affecter la physiologie, le métabolisme et le développement de certaines espèces. Des modifications phénologiques (c'est-à-dire des cycles et phénomènes périodiques) de certains végétaux et animaux sont à attendre : avancée des floraisons, modification des dates de migration, de nidification ou de reproduction... Ces évolutions pourraient se traduire par de possibles désynchronisations dans les cycles des proies-prédateurs et pollinisateurs-pollinisés. Ce phénomène a déjà été constaté sur le bassin méditerranéen depuis 1970 entre les abeilles et les plantes à fleurs.

Le changement climatique pourrait modifier la diversité, l'abondance des espèces et la structure des communautés : apparition de nouvelles espèces (favorisée par les températures plus élevées) susceptibles de modifier la dynamique des écosystèmes, et notamment d'espèces invasives dont la croissance pourrait se faire au détriment d'espèces autochtones (qui deviendraient plus vulnérables). Cette perte d'espèces spécifiques à la zone et perte de diversité floristique qui pourrait atteindre 35% en Languedoc-Roussillon (contre 15% au niveau national).

Ces évolutions de la biodiversité sont particulièrement difficiles à prévoir, et au-delà de la perte de patrimoine écologique, elles pourraient avoir des conséquences importantes sur les services rendus par les écosystèmes et la biodiversité parmi lesquels : la production alimentaire et de médicaments, la régulation de maladies, l'épuration des eaux, la protection contre les crues et l'érosion, la régulation d'espèces nuisibles ou encore la pollinisation...

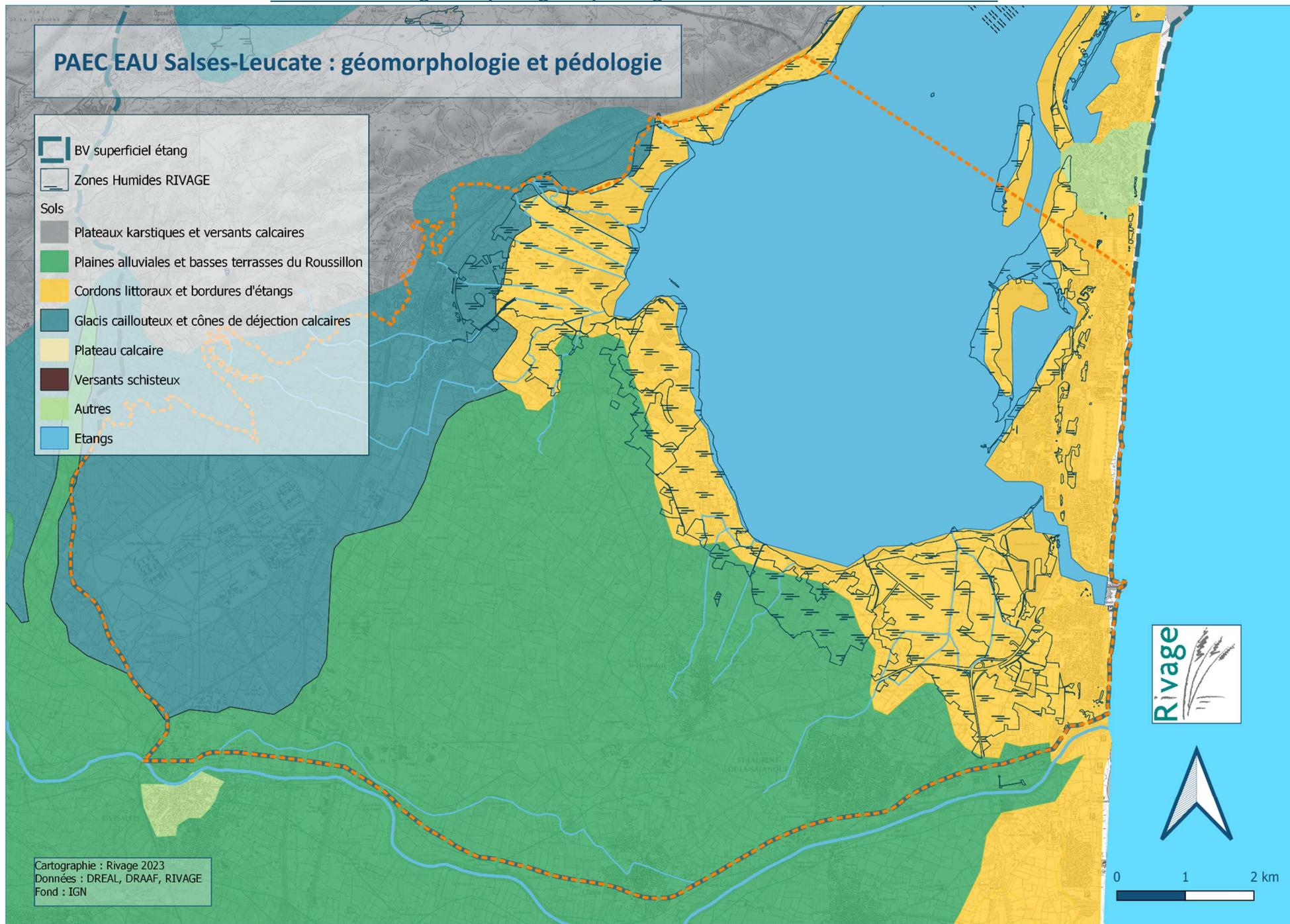
- Impact agricole :

Au niveau agricole, les effets du changement climatique sont complexes et hétérogènes selon les cultures, voire opposés selon les différentes composantes des évolutions attendues : l'accroissement des teneurs en CO₂ peut favoriser la photosynthèse et le développement des plantes qui seront cependant soumises à un stress hydrique important. La question de la ressource en eau apparaît comme centrale pour l'adaptation de l'agriculture, avec une augmentation des besoins pour l'irrigation alors que les tensions sur les ressources, voire les conflits d'usage, seront renforcés. Le développement de certains insectes ravageurs, parasites et maladies pourrait être favorisé par des printemps et hivers plus doux mais à l'inverse freiné par des températures estivales potentiellement létales.

Concernant la viticulture et l'arboriculture, l'augmentation des températures et un stress hydrique modéré peuvent avoir un effet positif sur la qualité du vin ou des fruits, alors qu'un stress élevé aura un effet négatif. L'avancée de la floraison peut conduire à augmenter les risques liés au gel printanier. Il a déjà été constaté une avancée de la date des vendanges de 3 à 4 semaines en 50 ans.

La pêche et la conchyliculture sont des activités très vulnérables au changement climatique. Pour la pêche les conséquences sont liées aux impacts sur les ressources halieutiques qui sont encore mal connus (disparition de certaines espèces, modification de la répartition pour d'autres...). Pour la conchyliculture, la hausse des températures et des risques de maladies émergentes liées à la qualité de l'eau et à l'élévation du niveau de la mer (disparition des lagunes ?) entraînerait des problèmes de productivité pouvant remettre en question les zones d'élevage et le choix des espèces.

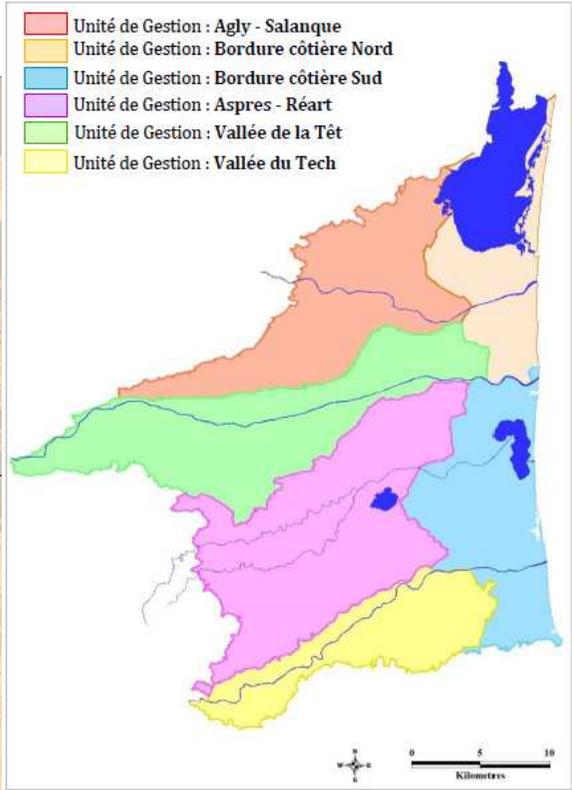
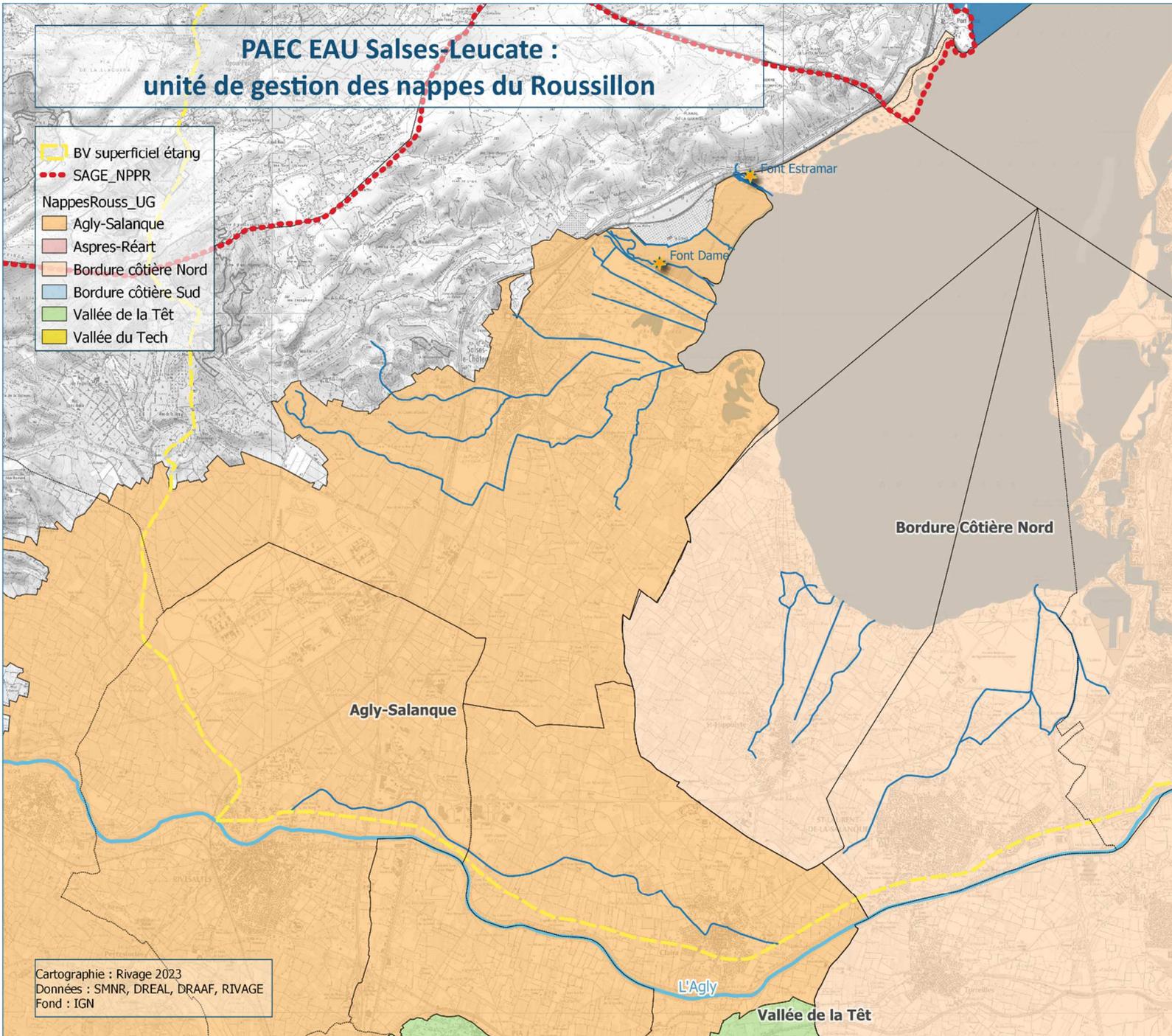
Annexe 8 : Carte géomorphologie et pédologie du bassin-versant de Salses-Leucate

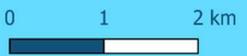


Annexe 9 : Carte des unités de gestion définies par le SAGE des nappes du Roussillon

PAEC EAU Salses-Leucate : unité de gestion des nappes du Roussillon

-  BV superficiel étang
-  SAGE_NPPR
- NappesRouss_UG
-  Agly-Salanque
-  Aspres-Réart
-  Bordure côtière Nord
-  Bordure côtière Sud
-  Vallée de la Têt
-  Vallée du Tech



Cartographie : Rivage 2023
Données : SMNR, DREAL, DRAAF, RIVAGE
Fond : IGN

Annexe 10 : Tableau des volumes prélevables inscrits dans le SAGE des nappes du Roussillon

Usage	Collectivités		Agriculture		Camping et Loisirs		Industrie		Usage domestique		Total Valeurs arrondies Mm ³
	Mm ³	%	Mm ³	%	Mm ³	%	Mm ³	%	Mm ³	%	
UG Agly - Salanque	3,7	82	0,5	11	0	0	0,15	3	0,15	3	4,5
Aspres – Réart	6,2	75	1,6	19	0	0	0,1	1	0,4	5	8,3
Bordure côtière Nord	4,9	89	0,1	2	0,3	5	0,1	2	0,1	2	5,5
Bordure côtière Sud	4,3	74	1,2	21	0,1	2	0,1	2	0,1	2	5,8
Vallée de la Têt	10,4	50	9,6	46	0	0	0,25	1	0,5	2	20,8
Vallée du Tech	0,04	3	1,3	90	0	0	0	0	0,1	7	1,4
TOTAL	29,6	64	14,3	31	0,4	1	0,7	2	1,4	3	46,3

Figure 14 : tableau des volumes prélevables dans le **Pliocène** par usage et unité de gestion (arrondis par an), d'après l'étude des volumes prélevables (année de référence 2010) validés par la CLE du SAGE des nappes du Roussillon.

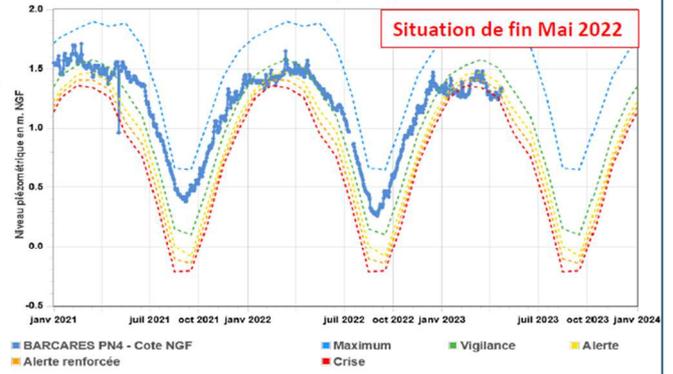
ETAT DES NAPPES



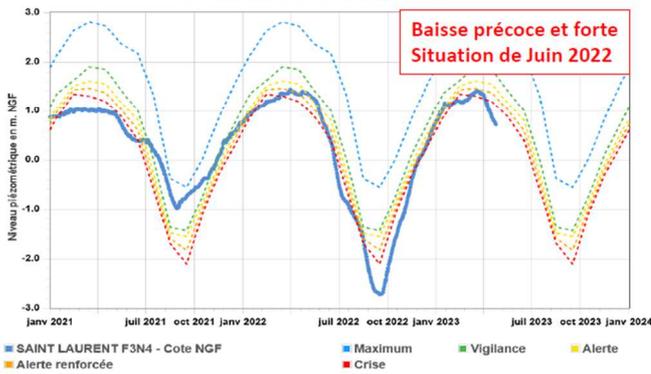
U.G. Bordure Côtière Nord

- Torreilles et St Laurent de la Salanque : en **crise**
- Barcarès : récente sortie de **crise**

Le Barcarès PN4 (135m) – Pliocène



St Laurent de la Salanque – Pliocène



Torreilles – Pliocène

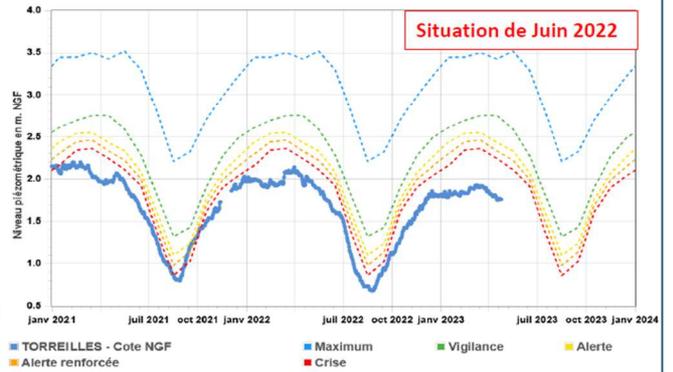


Figure 15 : graphiques des suivis piézo 2021-23 BCN, SMNPR.

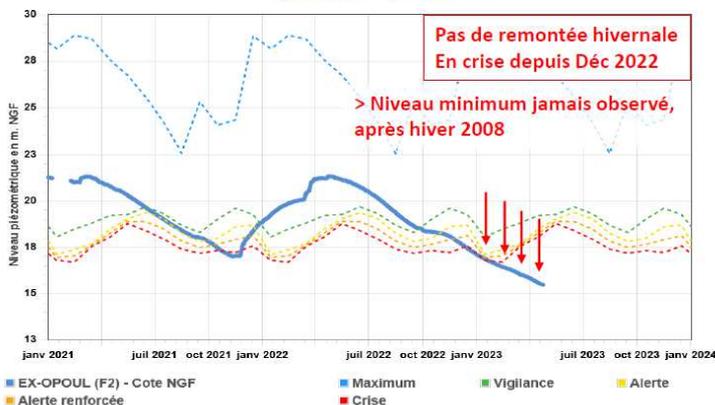
ETAT DES NAPPES au 24 avril 2023



U.G. Agly-Salanque

- Pliocène en baisse continue, en **crise** depuis Décembre 2022
- Quaternaire relativement stable mais en **crise** depuis Octobre 2022

Ex-Opoul (Salses) - Pliocène



Saint Hippolyte - Quaternaire

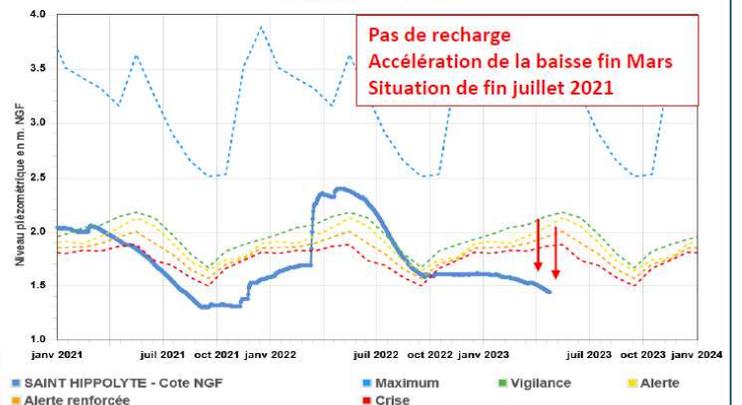


Figure 16 : graphiques des suivis piézo 2021-23 Agly-Salanque, SMNPR.

**Annexe 12 : Carte des concentrations en chlorures dans les nappes du Plio-quaternaires
Septembre 2022**

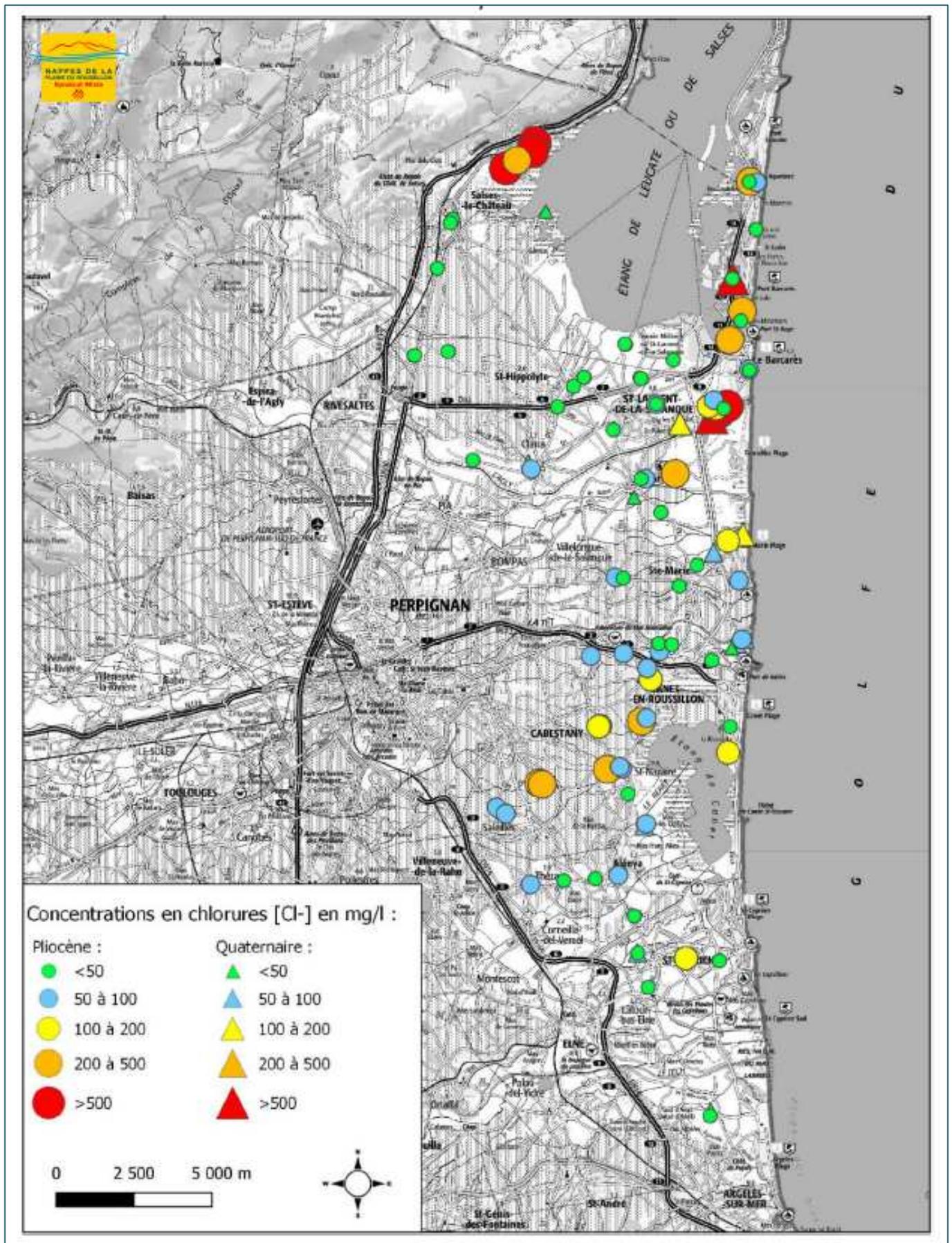


Figure 17 : carte des concentrations en chlorures dans les nappes du Plio-quaternaires au mois de septembre 2022 (données SMNPR).

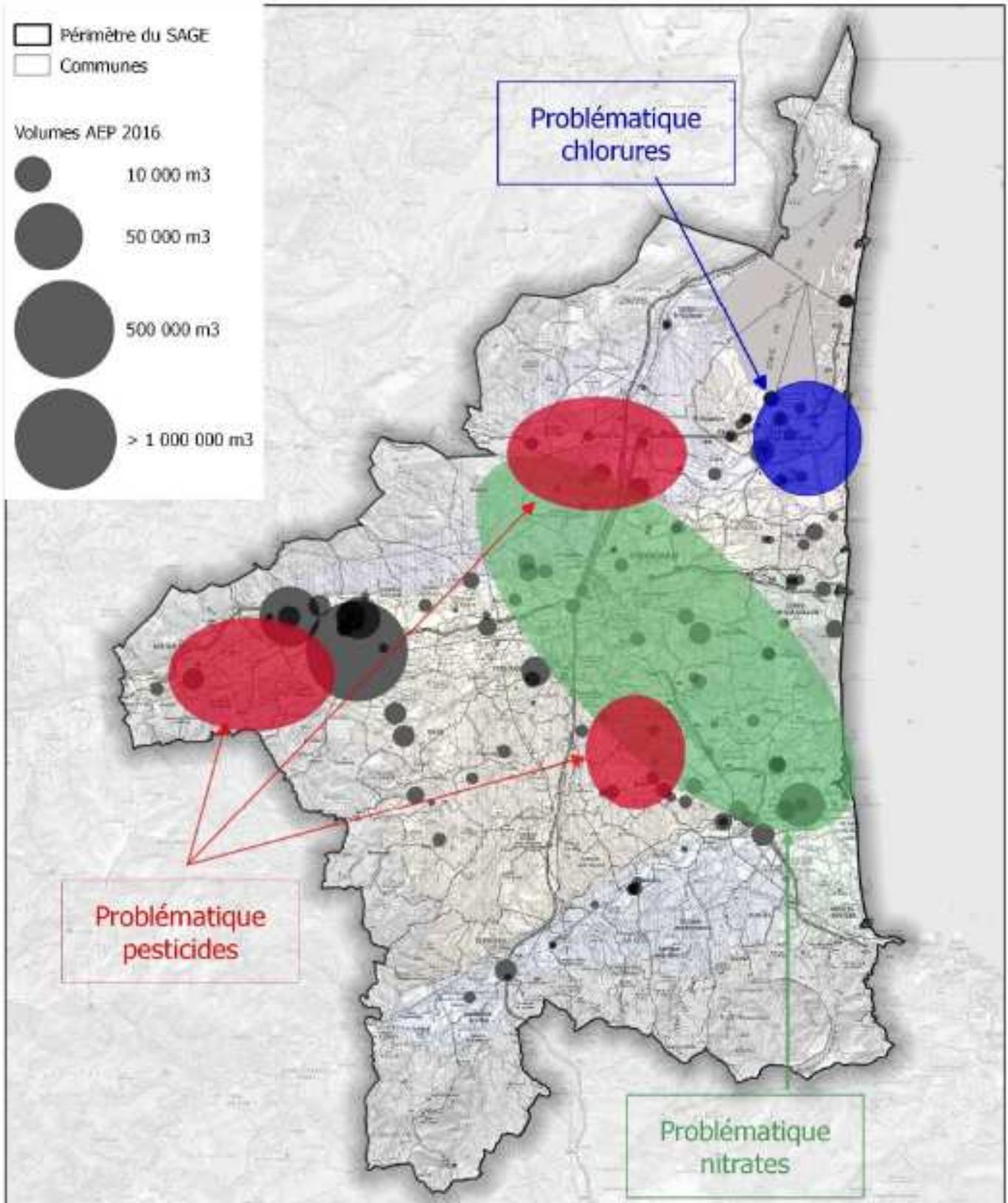
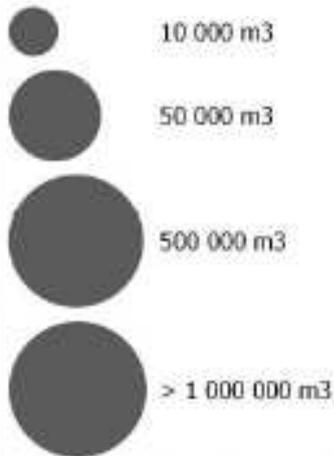
Carte 2

Qualité des nappes plio-quaternaires Synthèse des problématiques



- Périmètre du SAGE
- Communes

Volumes AEP 2016

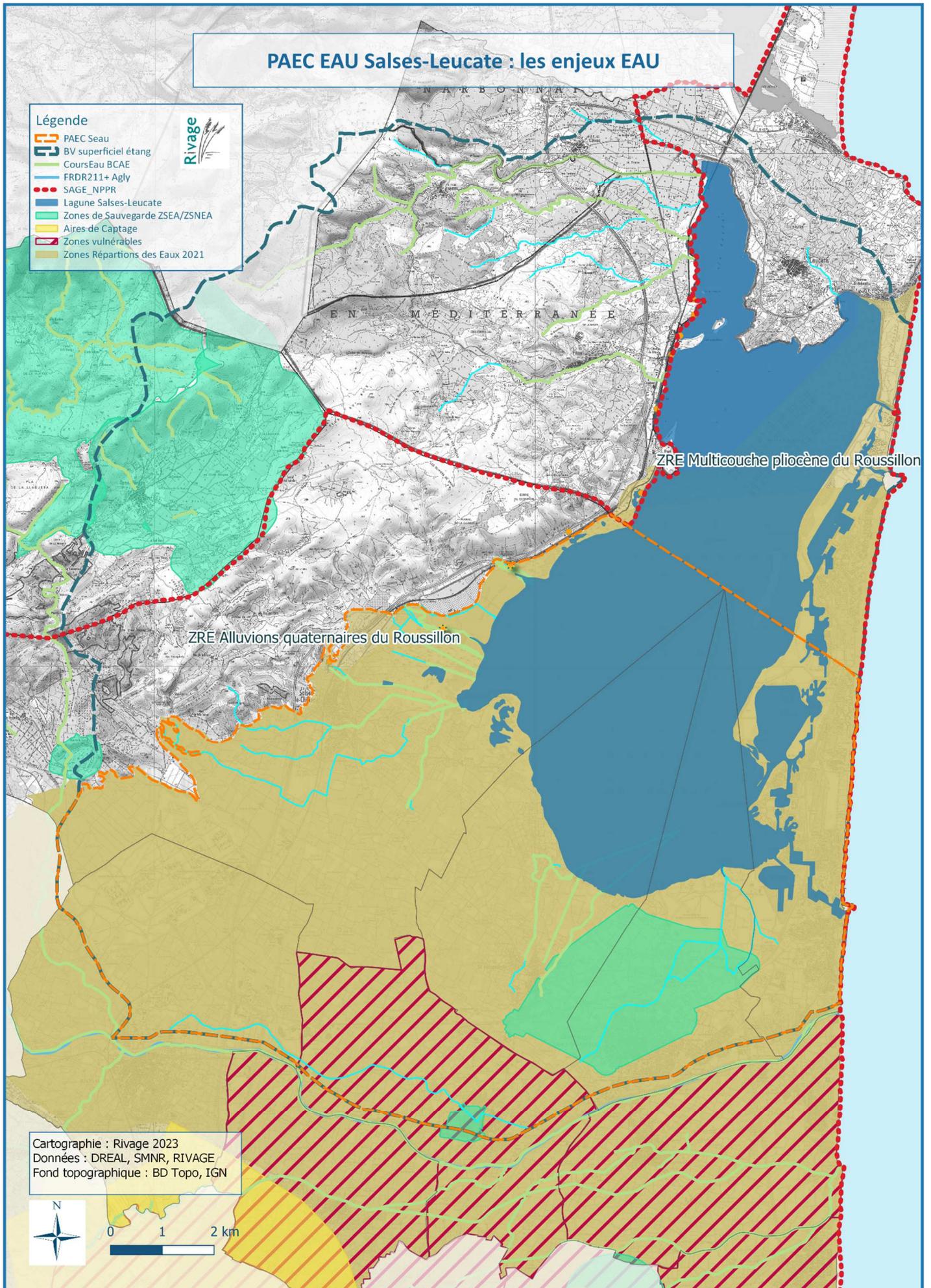


Cartographie : SMNPR, 2018. Données : Agence de l'Eau 2016, SMNPR, 2018.

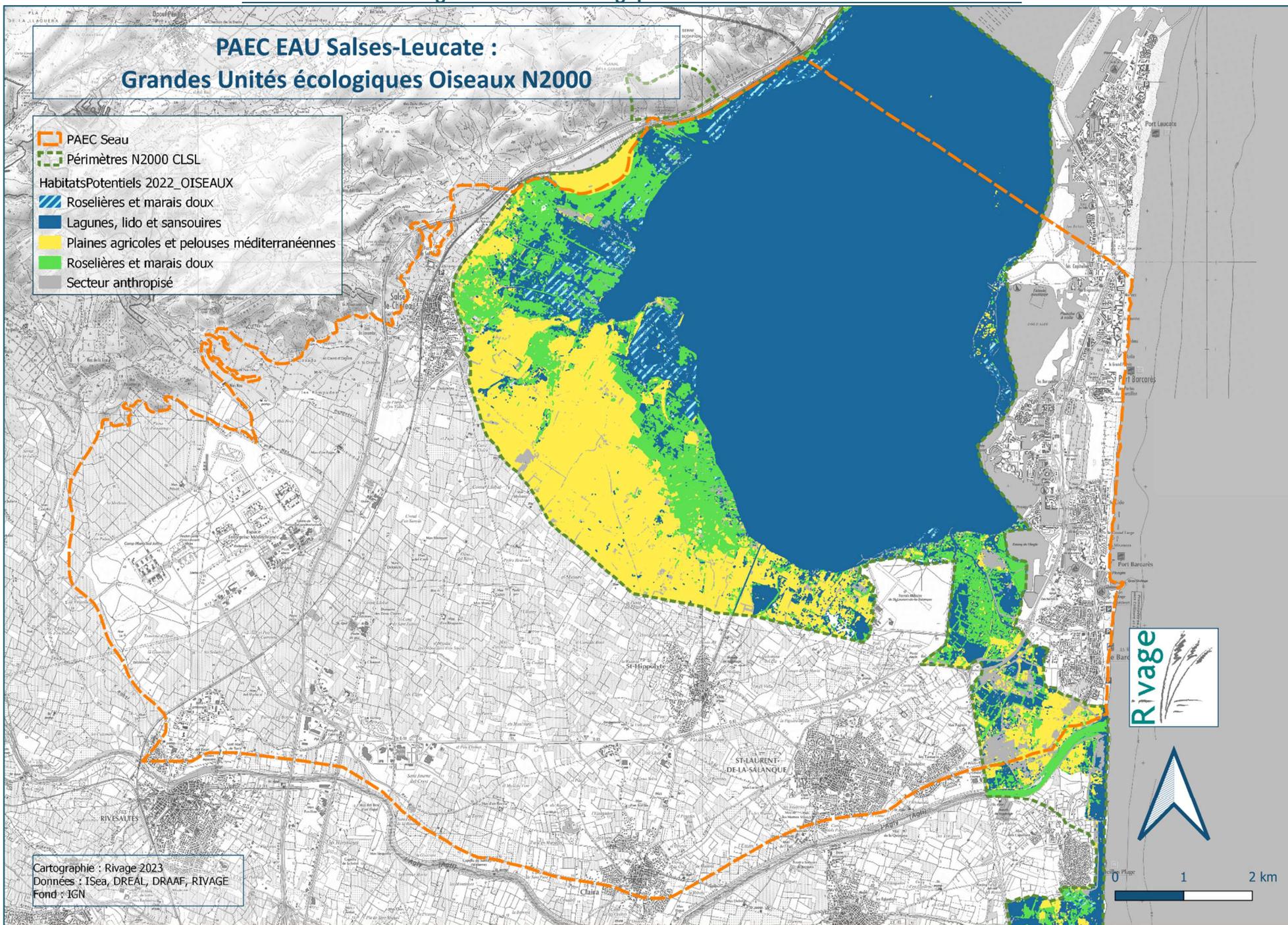
0 5 10 km



Annexe 14 : Carte des Enjeux Eau sur le territoire Salses-Leucate



Annexe 15 : Carte des grandes unités écologiques des habitats Oiseaux sur Salses-Leucate



Annexe 16 : Liste des habitats naturels d'intérêt communautaire présents sur le site Natura 2000 CLSL

Code N 2000	Surf sur le site	Intitulé Natura 2000	Facteur de dégradation	Préconisation de gestion	État de conservation
1410	227,4 ha	Prés salés Méditerranéens	Modification des pratiques agricoles Surpâturage, fauchage précoce, eutrophisation, mise en culture, assèchement	Pâturage ou fauche tardifs ; gyrobroyage régulier ; maintien du fonctionnement hydraulique naturel ; évitement de la fertilisation	état bon à état défavorable inadéquat : fermeture du milieu (colonisation par des ronces et des roseaux)
92A0	108,8 ha	Forêt galerie à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>	Diminution des apports d'eau douce, envahissement par des espèces exotiques envahissantes	Non intervention ; élimination des espèces envahissantes ; restauration de ripisylves	état défavorable inadéquat : groupements très peu étendus et très étroits de long des cours d'eau ; régime hydrique peu variable, absence de perturbations ne permettant pas un renouvellement régulier du milieu et donc fonctionnement écologique éloigné des ripisylves plus typiques
2110	18,8 ha	Dunes mobile embryonnaire	Surfréquentation, diminution des apports de sables, aménagement des plages, nettoyage mécanique des plages, coups de mer (tempêtes hivernales)	Non intervention ; gestion de la fréquentation ; nettoyage manuel des plages ; sensibilisation des usagers	état défavorable mauvais : érosion de l'avant-dune ; surfréquentation ; colonisation par la Griffes de sorcière ; insuffisance de laisses de mer due au nettoyage des plages
2210	94,8 ha	Dunes fixées du littoral	Surfréquentation, envahissement par des espèces végétales exotiques, aménagement des plages	Gestion de la fréquentation (mise en défens par ex) ; élimination des espèces envahissantes ; adaptation du pâturage	état défavorable inadéquat : rudéralisation ; surfréquentation ; colonisation par des espèces exotiques (Oliviers de Bohême, Griffes de sorcière, <i>Opuntia</i> spp.)
6220	110,8 ha	Parcours substeppiques de graminées et annuelles	Enfrichement, fermeture du milieu, déstructuration du milieu par les engins motorisés		état défavorable inadéquat : fermeture du milieu ; rudéralisation ; fréquentation ; colonisation par Canne de Provence et la griffe de sorcière
92DO	124,2 ha	Galleries et fourrés riverains méridionaux	Modification du régime hydrique, envahissement par des espèces végétales exotiques	Non intervention ; élimination des espèces envahissantes ; limitation des interventions d'entretien des canaux à une seule rive	état défavorable inadéquat : colonisation par des espèces exotiques (Herbe de la pampa, Canne de Provence, <i>Baccharis</i>) ; dépôts sauvages
2190	4,6 ha	Dépressions humides intra dunales	Modification du régime hydrique ou de la salinité	Maintien du fonctionnement hydraulique naturel ; gestion des ligneux et des espèces envahissantes ; gestion de la fréquentation ; non intervention ; pour autres roselières : pâturage ou fauche extensifs ; maintien des apports réguliers d'eau douce ; évitement de la fertilisation	état défavorable inadéquat : colonisation avancée par le <i>Baccharis</i>
7210	39,1 ha	Marais calcaire à <i>Cladium mariscus</i>	Diminution des apports d'eau douce, augmentation de la salinité, assèchement	Pâturage tardif ; gyrobroyage régulier ; maintien du fonctionnement hydraulique naturel avec apports d'eau douce régulier ; évitement de la fertilisation	état bon à état défavorable inadéquat : colonisation par le Chèvrefeuille du Japon ; fermeture du milieu (ronces) ; assèchement

Code N 2000	Surf sur le site	Intitulé Natura 2000	Facteur de dégradation	Préconisation de gestion	État de conservation
3260	13 ha	Rivière des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion lfuissantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	Modification du fonctionnement du cours d'eau ou de la salinité		état défavorable mauvais
1150	4 579 ha	Lagunes côtières Méditerranéennes	Modification du fonctionnement hydrique ou de la salinité	Gestion des graus, de la fréquentation, des apports de polluants ; maîtrise de l'urbanisation et des politiques publiques ; encouragement des pratiques de pêche durables ; gestion des zones humides ; sensibilisation des usagers ; suivi des paramètres écologiques	état bon
1420	466,4 ha	Fourrés halophiles Méditerranéens	Activités anthropiques provoquant une perturbation du terrain, augmentation des apports d'eau douce	Maintien du fonctionnement hydrique naturel ; maintien de la salinité ; adaptation de la pression de pâturage	état bon à défavorable inadéquat : rudéralisation ; colonisation par Canne de Provence
1310	78,3 ha	Végétations pionnières à <i>Salicornia</i> et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses	Activités anthropiques provoquant une perturbation du terrain, diminution des apports de poye, modification du fonctionnement hydrique de lagune	Maintien du fonctionnement hydrique naturel ; maintien de la salinité ; maîtrise de la fréquentation et Non intervention ; maintien des laisses d'étang ; gestion de la fréquentation ; ramassage manuel des déchets	état bon

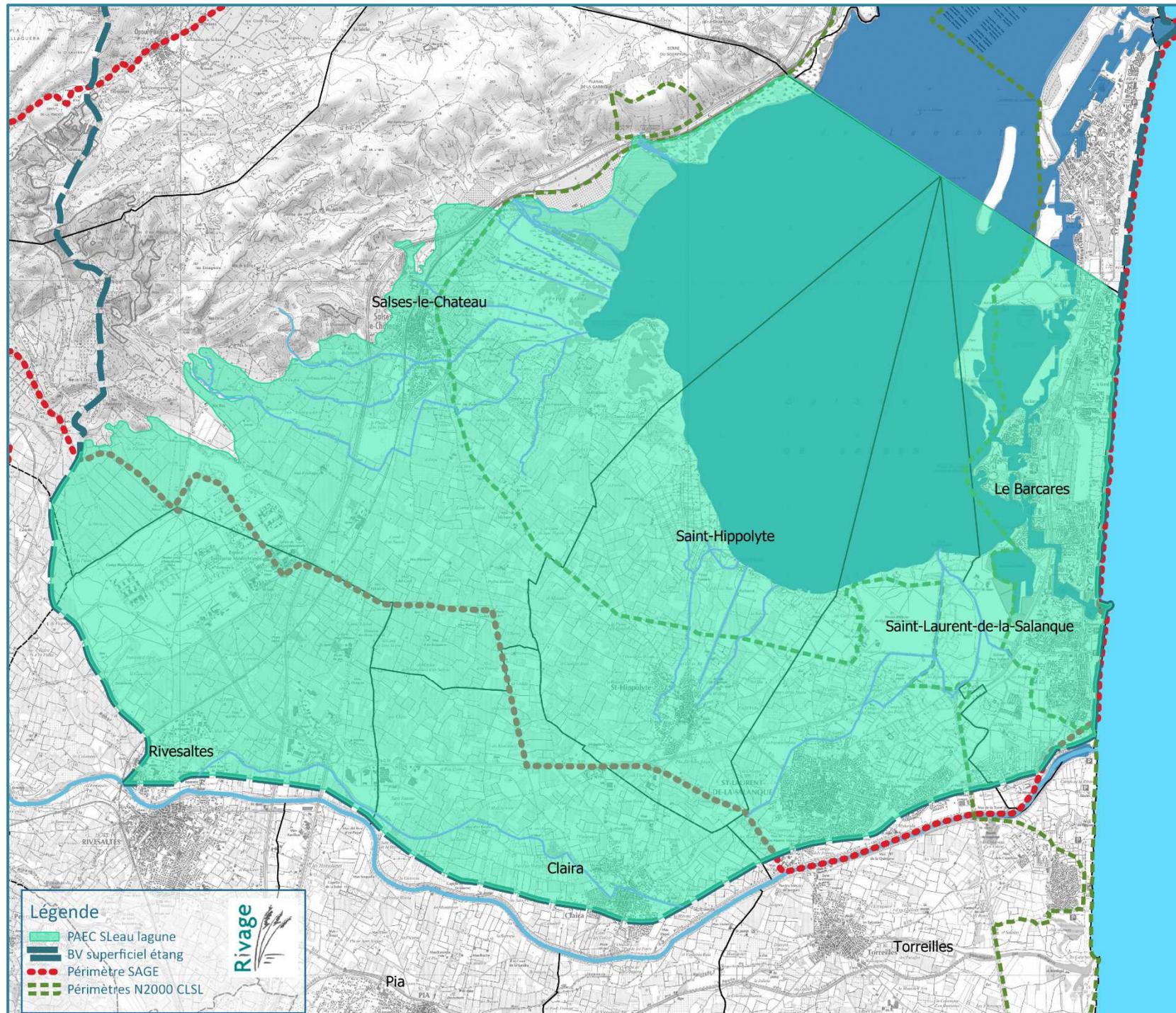
Source : i-Sea 2021, Cartographie semi-automatisée des habitats naturels, semi naturels et des espèces végétales des sites N2000. Complexe lagunaire de Salse Leucate & GRITTI C. (2021) Typologie locale du site Natura 2000 « Complexe Lagunaire de Salses-Leucate »). CBNMed & CEFE CNRS 94 p. + annexes)

Légende : **Enjeux très forts** / **Enjeux forts** / **Enjeux modérés** / Blanc : Non évalué

Annexe 17 : Bibliographie

- Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse : SDAGE RMC 2022-2027
- I-Sea 2021, Cartographie semi-automatisée des habitats naturels, semi naturels et des espèces végétales des sites N2000. Complexe lagunaire de Salse Leucate & GRITTI C. (2021) Typologie locale du site Natura 2000 « Complexe Lagunaire de Salses-Leucate »). CBN Med & CEFE CNRS 94 p. + annexes)
- F. LEPAREUR, S. BERTRAND, E. MORIN, M. LE FLOC'H, N. BARRE, M. GARRIDO, L. RIERA & V. MAUCLERT, Etat de conservation des « lagunes côtières » d'intérêt communautaire (UE1150*) – Méthode d'évaluation à l'échelle du site Natura 2000 – Guide d'application (Version 2)
- F. GILOT, F. OLIVIER, E. KREISS, 2020. Suivis Peuplement avifaunistique des milieux agricoles et pelouses sèches de la ZPS FR 9112005 « Complexe lagunaire de Salses-Leucate ». Rapport d'étude du Groupe Ornithologique du Roussillon. 67pp. ; Quentin GIRAUDON & Florian OLIVIER, 2019, Inventaires des espèces paludicoles d'intérêt communautaire - Zone de protection spéciale du complexe lagunaire de Salses-Leucate, 71 pp.
- GOR - Résumé du suivi 2022 dans les Pyrénées-Orientales – PNA Outarde Canepetière
- OLIVIER, F., 2022. Suivis avifaunistiques de la ZPS FR 9112005 « Complexe lagunaire de Salses-Leucate » : Espèces patrimoniales de la lagune et son lido. Rapport d'étude du Groupe Ornithologique du Roussillon. 50pp.
- Syndicat RIVAGE : PAEC Salses-Leucate Biodiversité 2023
- Syndicat RIVAGE : SAGE de l'étang de Salses-Leucate 2015
- Syndicat RIVAGE, Stratégie Agricole du Bassin Versant de l'étang de Salses-Leucate - 2022
- Syndicat RIVAGE, DOCOB « Complexe lagunaire de Salses-Leucate » - 2011, mise à jour en cours
- Syndicat SMNPR : SAGE des nappes du Roussillon 2019
- Syndicat SMNPR : PGRE nappes du Roussillon 2020

Annexe 18 : Carte du périmètre et des surfaces éligibles du PAEC Salses-Leucate



Annexe 19 : Habitats naturels et espèces d'intérêt régional ciblés par les MAEC

	Mesures	VIT2	ARB2	VIT3	ARB3
Habitat d'IC	Prés salés Méditerranéens – 1410				
	Fourrés halophiles Méditerranéens – 1420				
	Lagune côtière – 1150*	X	X	X	X
	Parcours substeppiques graminées ou annuelles – 6220				
	Fourrés de Tamaris - 92D0				
	Forêt galeries à Salix alba et populus albas - 92A0				
Oiseaux	Alouette Calandrelle – A243	X	X	X	X
	Outarde Canepetière – A128	X	X	X	X
	Œdicnème criard – A133	X	X	X	X
	<i>Pie-grieche à tête rousse</i>	X	X	X	X
	<i>Tourterelle des bois</i>	X	X	X	X
	Engoulevent d'Europe – A131	X	X	X	X
	Alouette Lulu – A246	X	X	X	X
	Pipit Rousseline – A255	X	X	X	X
	Rollier d'Europe – A231	X	X	X	X
Aigrettes garzette - A026					
Chiroptères	Petit Murin	X	X	X	X
	Petit Rhinolophe	X	X	X	X
	Grand Rhinolophe	X	X	X	X
	Minioptères de Schreibers	X	X	X	X
	Murin à oreilles échancrées	X	X	X	X
	Murin de Capaccini	X	X	X	X
Insectes et reptiles	Emyde lépreuse	X	X	X	X
	Cistude d'Europe	X	X	X	X
	Agrion de Mercure	X	X	X	X
	Lucane cerf-volant				

Gras : Espèce d'intérêt communautaire retenue prioritaire DREAL favorisée par la MAEC

Italique : Espèce PNA ou assimilée prioritaire DREAL favorisée par la MAEC

Espèce d'intérêt communautaire du DOCOB favorisée par la MAEC

Annexe 20 : Parcours de formation en fonction des MAEC souscrites

	MAEC	N° du module		Nb de modules	Nombre de jours
Option 1	xxxx- VIT2	1a		1	1
	xxxx- VIT3	1a	2	2	2
	xxxx- ARB2	1a		1	1
	xxxx- ARB3	1a	2	2	2
	Durée en jour	1	1		
Option 2	xxxx- VIT2	1b		1	2
	xxxx- VIT3	1b	2	2	3
	xxxx- ARB2	1b		1	2
	xxxx- ARB3	1b	2	2	3
	Durée en jour	2	1		

	Parcours	N° du module		Nb de modules	Nombre de jours
Option 1	Parcours QUANTITÉ	1		1	1
	Parcours Quanti + Quali	1	2	2	2
	Durée en jour	1	1		
Option 2	Parcours QUANTITÉ	1		1	2
	Parcours Quanti + Quali	1	2	2	3
	Durée en jour	2	1		

Annexe 21 : Fiche de présentation des formations

FORMATION (module)		Objectifs	Enjeux principaux	Contenu Techniques et Pratiques	Format	Formateur potentiel	MAEC visées	Durée	
Option A	1a	S'adapter au changement climatique (formation adaptée au territoire, mais peut-être non certifiable Vivea suivant nombre d'agriculteurs engagés)	* Présentation du territoire et des nappes * Prendre en compte les enjeux dans les pratiques agricoles	Bon état quantitatif des masses d'eau	* Présentation des structures et rôle dans les PAE * Connaissance des enjeux du territoire et sur le fonctionnement des nappes * Changement climatique et ses impacts	Formation en salle et travail en groupe	RIVAGE SMNPR CIVAM BIO66	xxxx_VIT2 xxxx_ARB2 xxxx_VIT3 xxxx_ARB3	1/2 journée
					* Optimiser la fertilité et le capital organique de son sol * Approche agronomique et profil cultural des sols * Implantation d'espèces résistantes * Présentation des couverts végétaux en viti / arbo	Visite de terrain et échanges		1/2 journée	
	2	Raisonnement des pratiques phytosanitaires	* Réduire les intrants de synthèse * Adapter ses pratiques à la vulnérabilité du territoire	Bon état chimique des masses d'eau Bon état des milieux	* Reconnaissance des principaux ravageurs, maladies et adventices du territoire * Implantation d'espèces résistantes * Présentation des couverts végétaux en viti / arbo * Solutions de bio-contrôle et autres alternatives aux produits phytosanitaires	Formation en salle et travail en groupe	Service Formation CA 66	xxxx_VIT3 xxxx_ARB3	1/2 journée
					* Visite exploitation ayant implanté des couverts végétaux * Approche agronomique et profil cultural des sols * Diagnostic du sol par les plantes bio-indicatrices * Utilisation et réglage du matériel * Nouvelles technologies et travail du sol	Viste de terrain et échanges techniques			1/2 journée
OU (suivant nombre d'agriculteurs)									
Option B	1b	S'adapter au changement climatique (2 formations VIVEA au choix suivant les disponibilités)	* Adapter son exploitation au changement climatique	Bon état quantitatif des masses d'eau	* Changement climatique et ses impacts * Leviers d'adaptation * Diagnostic de vulnérabilité et stratégie d'adaptation du court au long terme	Formation en salle et travail en groupe	Service Formation CA 66	xxxx_VIT2 xxxx_ARB2 xxxx_VIT3 xxxx_ARB3	2 jours
					OU (suivant le calendrier)				
	2	Raisonnement des pratiques phytosanitaires	* Réduire les intrants de synthèse * Adapter ses pratiques à la vulnérabilité du territoire	Bon état chimique des masses d'eau Bon état des milieux	* Reconnaissance des principaux ravageurs, maladies et adventices du territoire * Implantation d'espèces résistantes * Présentation des couverts végétaux en viti / arbo * Solutions de bio-contrôle et autres alternatives aux produits phytosanitaires	Formation en salle et travail en groupe	Service Formation CA 66	xxxx_VIT3 xxxx_ARB3	1/2 journée
					* Visite exploitation ayant implanté des couverts végétaux * Approche agronomique et profil cultural des sols * Diagnostic du sol par les plantes bio-indicatrices * Utilisation et réglage du matériel * Nouvelles technologies et travail du sol	Viste de terrain et échanges techniques			Collectif

Annexe 22 : Tableau des actions proposées dans le cadre de la Stratégie agricole Salses-Leucate

Actions		Sous-actions		Description	Objectifs visés		PRIORITE	
1	Promouvoir et accompagner la conversion et le maintien à l'agriculture biologique	1.1	Mettre en place des MAE CAB	Promouvoir et accompagner la conversion à l'agriculture biologique	A	Eau qualité pesticides		
		1.2	Mettre en place des MAE MAB	Soutenir et accompagner le maintien de l'agriculture biologique	A	Eau qualité pesticides		
		1.3	Promouvoir et sensibiliser à l'agriculture biologique	Organiser des formations et des démonstrations + Valoriser les démarches	A	Eau qualité pesticides		
2	Mettre en œuvre des actions de réduction de l'utilisation des produits de synthèse (phytosanitaires et fertilisants)	2.1	Développer et soutenir des projets de filières ambitieux	Développer les démarches agro-environnementales + Veille/animation des démarches existantes	A + E	Eau qualité pesticides + fertilisants		
		2.2	Promouvoir et sensibiliser vers agriculture raisonnée et des pratiques alternatives	Organiser des formations et des démonstrations + Informer les agriculteurs sur le respect des zonages réglementaires et des BPA + Valoriser les démarches	A + E	Eau qualité pesticides + fertilisants		
		2.3	Mettre en place ou soutenir des pratiques alternatives ou d'agriculture durable	Travailler sur la performance et la qualité des traitements et la confusion sexuelle + Travailler sur le compostage et l'amendement organique + Engager des techniciens spécialisés aux enjeux agro-environnementaux	A + E	Eau qualité pesticides + fertilisants		
		2.4	A	Mettre en place des MAE Eau : réduction/suppression Pesticides	Elaborer et animer un PAEC	A	Eau qualité pesticides	
			E	Mettre en place des MAE Biodiversité incluant une absence de fertilisation	Elaborer et animer un PAEC	E	Eau qualité ferti	
2.5	Mettre en place des actions de lutte biologique en favorisant la présence d'auxiliaires de culture	Aménager de gîtes pour certaines espèces auxiliaires + lien vers actions IAE	A	Eau qualité pesticides				
3	Mettre en place des actions de réduction du risque de transfert des produits de synthèse (phytosanitaires et fertilisants)	3.1	Promouvoir l'implantation de couvertures végétales automnales	Organiser des formations et des démonstrations sur les différentes couvertures et leurs fonctionnalités + Veille sur démarches existantes	A + E	Eau qualité pesticides + fertilisants		
		3.2	Mettre en place et gérer zones tampons sur zones pertinentes	Animation existante + Campagne de plantation par rapport au potentiel de transfert à la lagune	A + E	Eau qualité pesticides + fertilisants		
		3.3	Travailler sur les ARS et ARLS	Diagnostic + mise aux normes si nécessaire	A + E	Eau qualité pesticides		
4	Consolider le recensement des forages, leurs régularisations et leur gestion	4.1	Assurer le recensement des forages, leur régularisation et leur gestion	Travailler notamment sur les forages abandonnés ou mal faits contre les intrusions superficielles ou mélange des nappes : Veille sur le terrain et Campagne ciblée + Promouvoir le suivi de la consommation en eau (pour l'atteinte de l'équilibre entre	A + B + D	Eau qualité pesticides + Agri et changement climat + Eau quantité		
		4.2	Communiquer sur le SAGE et le PGRE des nappes	Relayer les informations du syndicat des Nappes du Roussillon + Organiser des échanges inter-SAGE	A + B + D	Eau qualité pesticides + Agri et changement climat + Eau quantité		
5	Mettre en place des pratiques de réduction de la consommation en eau	5.1	Mettre en place des MAE économie d'Eau	Si possible, élaborer et animer le PAEC	D	Eau quantité		
		5.2	Mettre en place des pratiques de réduction de la consommation en eau	Organiser des formations et des démonstrations (Paillage, MO, technique d'irrigation, matériel, bonne dose au bon moment...) + Communiquer vers le citoyen, valoriser les démarches...	D	Eau quantité		
6	Etudier les possibilités de substitution, de sécurisation et de nouvelles ressources	6.1	Etudier et le cas échéant mettre en place des projets de sécurisation ou de substitution de ressources	Suivant les dispositions des SAGE concernés : opérations agricoles d'interconnexion, de rechargement de nappes, de substitution...	B + D	Agri et changement climat + Eau quantité		
		6.2	Etudier l'opportunité et le cas échéant mettre en place des nouvelles ressources	Etudier l'opportunité et le cas échéant mettre en œuvre des projets tels que de la Réutilisation des Eaux Usées Traitées (REUT), d'une meilleure rétention d'eau de pluie à la source ou de retenues collinaires...	B + D	Agri et changement climat + Eau quantité		

Actions		Sous-actions		Description	Objectifs visés	PRIORITE		
7	Promouvoir et accompagner l'implantation de cultures adaptées aux vulnérabilités du territoire	7.1	Elaborer et animer le Guide agricole d'accueil du nouvel arrivant	Présenter enjeux du territoire + infos réglementaires + préconisations de gestion	A+B+D+ E+F+G+ H+J+K	Eau qt pesticides + Agri et changement climat + Eau qt + Eau qt ferti + ZH + Avifaune + Milieu nat + Salinisation + Mosaïque milieux		
		7.2	Sensibiliser et promouvoir la diversité des systèmes agricoles		Travailler vers une gestion différenciée des surfaces à l'échelle des exploitations pour favoriser les mosaïques des cultures adaptées aux multiples enjeux des différents secteurs du territoire			
			A+E	Sensibiliser et promouvoir des cultures adaptées aux enjeux de qualité des masses d'eau	Organiser des formations sur les différentes couvertures + Promouvoir diversification des filières adaptées, extensives et durables + journées information-sensibilisation : état des milieux, risque de transfert...	A+E	Eau qualité pesticides	
			B+D	Sensibiliser et promouvoir des cultures adaptées au changement climatique et aux enjeux de déficit en eau du territoire	Promouvoir l'utilisation de certaines variétés et couverts végétaux + Travailler sur la diversification des espèces et des filières : adaptation sécheresse et chaleur, diversification des revenus, résilience alimentaire...	B+D	Agri et changement climat + Eau quantité	
			F+H	Sensibiliser et promouvoir des cultures adaptées à la présence de milieux naturels dont les ZH	Promouvoir le développement de filières, telles que l'élevage + journées information-sensibilisation : inventaire des ZH, carto des IC...	F+H	ZH + Milieu naturel	
			G	Sensibiliser et promouvoir les exploitants agricoles à la prise en compte des enjeux spécifiques Avifaune	Organiser des formations sur les IFF et auxiliaires... + journées information-sensibilisation : inventaires et suivis...	G	Avifaune	
			J	Sensibiliser et promouvoir des cultures adaptées au problème de salinisation des terres	Promouvoir l'utilisation de certaines filières-espèces adaptées à la présence de sel	J	Salinisation	
		7.3	Mettre en place des MAE conversion de terre arable et jeune jachère en prairie (Prairies ou IFF)	Elaborer et animer le PAEC	A+B+D+ E+F+G+ H+J+K	Eau qt pesticides + Agri et changement climat + Eau qt + Eau qt ferti + ZH + Avifaune + Milieu nat + Salinisation + Mosaïque milieux		
		7.4	Accompagner les propriétaires et/ou exploitants agricoles à la gestion des surfaces actuellement non gérées	Convertir certaines parcelles non gérées en prairies naturelles + Favoriser la maîtrise foncière	G	Avifaune		
		7.5	Favoriser l'utilisation de la maîtrise foncière pour une gestion agricole adaptée aux enjeux	Faciliter la préservation des espaces naturels et la gestion de terrains agricoles pertinents en favorisant la mise en place de conventions agricoles ou en coordonnant les actions des opérateurs fonciers sur la pertinence des terrains achetés	F+G+H+K			

Actions		Sous-actions		Description	Objectif visé		PRIORITE
8	Mettre en place des plans de gestion adaptés pour assurer le bon état de conservation des milieux et des populations	8.1	Mettre en place des MAE ou des actions spécifiques de réouverture et d'entretien des milieux en déprise et lutter contre les espèces envahissantes	Elaborer et animer un PAEC + Planifier des opérations de fauche, broyage ou pâturage + Organisation d'entretien communal de friches + Planifier des opérations de destruction d'EE (Herbe de la Pampa notamment, Baccharis...)	F + G + H	ZH + Avifaune + Milieu naturel	
		8.2	Assurer le bon fonctionnement hydraulique des ZH pour lutter contre la salinisation des terres	Organiser l'entretien communal d'agouilles + Elaborer des Plans de gestion : études hydro et prog d'actions (sur les apports d'eau douce notamment)	J	Salinisation	
		8.3	Sensibiliser les exploitants agricoles aux enjeux milieux naturels et espèces inféodées aux surfaces agricoles	Organiser des formations et des démonstrations, etc.	F + G + H	ZH + Avifaune + Milieu naturel	
9	Mettre en place des IAE pertinentes	9.1	Organiser des implantations de haies, arbres isolés, mares	Actions de veille + Campagne de plantation sur les secteurs les plus propices + Plan de relance...	I	IAE	
		9.2	Sensibiliser à l'implantation de haies, arbres isolés, mares	Organiser des formations et des démonstrations, etc.	I	IAE	
10	Gérer de manière localisée et adaptée les IAE	10.1	Mettre en place de MAE IAE	Elaborer et animer le PAEC	I	IAE	
		10.2	Assurer l'entretien et la gestion des agouilles et des fossés	Gestion des agouilles communales + Assurer le bon fonctionnement des zones humides par l'entretien des fossés ou autres canaux agricoles...	I	IAE	
		10.3	Promouvoir et accompagner les exploitants pour une gestion durable et adaptée à la biodiversité des IAE	Organiser des formations et des démonstrations + Accompagnement par Arbres et Paysages + Travailler sur la régénération naturelle spontanée + Vigilance sur les arrachages de haies ...	I	IAE	
11	Organiser régulièrement des échanges avec les structures en lien avec les enjeux agro-environnementaux pour assurer une cohérence des démarches pour les agriculteurs	11.1	Assurer une bonne gouvernance entre les documents de planification	Animer des PAEC + Vulgariser et restituer les différentes démarches + Veiller à leur cohérence	C	Concertation	
		11.2	Sensibiliser sur les enjeux et rappeler les obligations agro-environnementales	Organiser des formations adaptées au contexte territorial + Travailler auprès de structures relais	C	Concertation	
		11.3	Inciter et organiser mutualisation des outils agricoles et des connaissances techniques	Valoriser les résultats des expérimentations locales réussies + Participer à l'animation d'un réseau d'agriculteurs locaux	C	Concertation	

Annexe 23 : Tableau des mesures du PAEC SL Biodiversité 2023

Territoire		Catégorie des cultures	Code Mesure	Explications	€/ha /an
Site Natura 2000	Site Outarde				
X		CP	VIT1	Absence herbicide à n+3 + lutte biologique (1fois/an) sur 90% des surfaces en vigne de l'exploitation	317
X		CP	ARB1	Absence herbicide à n+3 + lutte biologique (1fois/an) sur 90% des surfaces de l'exploitation	527
X		PP En Zone humide	MHU2	Plan de gestion pastorale et/ou fauche (avec 50% min de pâturage sur les surfaces engagées) + entretien des éléments spécifiques au milieu, respect des taux de chargement spécifique Pas de fertilisation (N/P/K), Pas de produit phytosanitaire	201
X		PP En Zone humide	MHU3	Plan de gestion pastorale et/ou fauche + entretien des éléments spécifiques au milieu, respect des taux de chargement spécifique Pas de fertilisation (N/P/K), Pas de produit phytosanitaire + Gestion des espèces exotiques envahissantes avec autodiagnostic et suivi annuel	267
X	X	PP TA (SHT)	ESP4	Plan de gestion avec retard de fauche de 45j (1/07) + interdiction de pâturage pendant période de reproduction des oiseaux Pas de fertilisation (N/P/K), Pas de produit phytosanitaire	254
X	X	PP	PRA3	Plan de gestion pastorale avec 50% min de pâturage sur les surfaces engagées Pas de produit phytosanitaire	72
X	X	PP	OUV1	Plan de gestion avec ouverture mécanique Pas de fertilisation (N/P/K), Pas de produit phytosanitaire	153
X	X	PP	OUV2	Plan de gestion avec ouverture mécanique et 50% min de pâturage sur les surfaces engagées Pas de fertilisation (N/P/K), Pas de produit phytosanitaire	204
X	X	TA	CIFF	Conversion terres arables en prairie permanentes avec mise en place du couvert avant 31/12 puis maintien sur la durée de l'engagement Surface minimale à engager : 0,25ha Pas de fertilisation (N/P/K), Pas de produit phytosanitaire	652
X	X	TA (SHT-2M)	CPRA	Conversion surfaces herbacées temporaires (de moins de 2 ans) en prairie permanente avec mis en place du couvert herbacé pérenne avant date d'engagement Surface minimale à engager : 0,25ha Pas de produit phytosanitaire	358
X		IAE	IAE1	Plan de gestion des haies sur 90% des éléments engagés (périodicité, type de coupe, etc.)	0.8€/ml
X		IAE	IAE3	Plan de gestion des fossés sur 90% des éléments engagés (périodicité, type d'intervention, etc.) Pas de fertilisation (N/P/K), Pas de produit phytosanitaire	1.6/ml

CP : Culture Pérenne / TA : Terre Arable / PP : Prairie Permanente / SHT : Surface Herbacée Temporaire

Annexe 24 : Budget animation PAEC Salses-Leucate EAU par année

PHASES	ACTIONS	ENJEU - EAU quantité - 2024			ENJEU - EAU quantité - 2025			TOTAL 2024 + 25	
		financement existant SAGE			financement existant SAGE			Nb de jours	Coût €
		Structure - Agent	Nb de jours	Coût €	Structure - Agent	Nb de jours	Coût €		
ELABORATION DU PAEC (ou son actualisation)	Réunions de concertation entre partenaires	RIVAGE - MAILHEAU							
	Rédaction du PAEC à partir du cahier des charges régional	RIVAGE - MAILHEAU							
	Cartographie du projet de territoire	RIVAGE - MAILHEAU							
	TOTAL M. MAILHEAU	RIVAGE - MAILHEAU	0	0,00	RIVAGE - MAILHEAU	0	0,00	0	0
ANIMATION GENERALE	Réunion collective des agriculteurs	RIVAGE - MAILHEAU	2	453,70	RIVAGE - MAILHEAU	1	226,85		
	Communication auprès des agriculteurs (presse, internet...)	RIVAGE - MAILHEAU	3	680,55	RIVAGE - MAILHEAU	1	226,85		
	Réunion du comité de pilotage du PAEC	RIVAGE - MAILHEAU	2	453,70	RIVAGE - MAILHEAU	1	226,85		
	TOTAL M. MAILHEAU	RIVAGE - MAILHEAU	7	1 587,95	RIVAGE - MAILHEAU	3	680,55	10	2 269
ANIMATION INDIVIDUELLE	Réunion individuelle avec agriculteurs	RIVAGE - MAILHEAU	3	680,55	RIVAGE - MAILHEAU	2	453,70		
	TOTAL M. MAILHEAU	RIVAGE - MAILHEAU	3	680,55	RIVAGE - MAILHEAU	2	453,70	5	1 134
DIAGNOSTICS ET ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE	Diagnostics d'exploitation	RIVAGE - MAILHEAU	13	2 949,05	RIVAGE - MAILHEAU	5	1 134,25		
	Accompagnement technique pour mise en œuvre des mesures	RIVAGE - MAILHEAU	3	680,55	RIVAGE - MAILHEAU	1	226,85		
	TOTAL M. MAILHEAU	RIVAGE - MAILHEAU	16	3 629,60	RIVAGE - MAILHEAU	6	1 361,10	22	4 991
FORMATION	Formation individuelle								
	Formation collective	RIVAGE - MAILHEAU	2	453,70	RIVAGE - MAILHEAU	2	453,70		
		Prestataire extérieur	1	1 500,00	Prestataire extérieur	1	1 500,00		
	TOTAL M. MAILHEAU		2	453,70		2	453,70	4	907
TOTAL Prestataire extérieur	Prestataire extérieur	1	1 500,00	Prestataire extérieur	1	1 500,00	2	3 000	
ACTIONS ADMINISTRATIVES	Cartographie du périmètre des territoires	RIVAGE - MAILHEAU	1	226,85	RIVAGE - MAILHEAU	0,5	113,43		
	Rédaction des notices de territoire et de mesures	RIVAGE - MAILHEAU	2	453,70	RIVAGE - MAILHEAU	0,5	113,43		
	TOTAL M. MAILHEAU	RIVAGE - MAILHEAU	3	680,55	RIVAGE - MAILHEAU	1	226,85	4	907
BILAN ET SUIVI	Tableau de bord de suivi / indicateurs	RIVAGE - MAILHEAU	1	226,85	RIVAGE - MAILHEAU	1	226,85		
	Bilan N+2	RIVAGE - MAILHEAU		0,00	RIVAGE - MAILHEAU	1	226,85		
	TOTAL M. MAILHEAU	RIVAGE - MAILHEAU	1	226,85	RIVAGE - MAILHEAU	2	226,85	3	454
TOTAL GENERAL DE LA TRANCHE	TOTAL M. MAILHEAU	RIVAGE - MAILHEAU	32	7 259	RIVAGE - MAILHEAU	16	3 630	48	10 889
	Prestataire extérieur	Prestataire extérieur	1	1 500	Prestataire extérieur	1	1 500	2	3 000
TOTAL			33	8 759		17	5 130	50	13 889

Annexe 25 : Liste des acronymes

AAP : Appel à Projet	SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
AB : Agriculture Biologique	SGZH : Stratégie de Gestion en Faveur des Zones Humides
ADV : Arnaud de Villeneuve (Cave)	SIP : Sites d'Intervention Prioritaires
AE : Agence de l'Eau	SMNPR : Syndicat Mixte de Nappes de la Plaine du Roussillon
AEP : Alimentation en Eau Potable	ZAP : Zones d'Actions Prioritaires
BCAE : Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales	ZH : Zone Humide
BCN : Bordure Côtière Nord	ZICO : Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux
BV : Bassin-Versant	ZNIEFF : Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique ou Floristique
CA : Chambre d'Agriculture	ZNT : Zone de Non-Traitement
CLE : Commission Locale de l'Eau	ZPS : Zone de Protection Spéciale
CLSL : Complexe lagunaire de Salses-Leucate	ZRE : Zone de Répartition des Eaux
DCE : Directive Cadre Eau	ZSC : Zone Spéciale de Conservation
DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer	ZSE : Zones de Sauvegarde Exploitées
DOCOB : Document d'Objectifs (Natura 2000)	ZSNE : Zones de Sauvegarde Non Exploitées
DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement	ZV : Zone Vulnérable (aux nitrates)
EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale	
FBNI : Filières Bas Niveau d'Intrants	
FDC : Fédération de Chasse	
GIEC : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat	
HIC : Habitat d'Intérêt Communautaire	
HVE : Haute Valeur Environnementale	
IAE : Infrastructure Agro-Écologique (haie, fossé...)	
IC : Intérêt Communautaire	
IFF : Intérêt Faunistique et Floristique	
LR : Languedoc-Roussillon	
MAB : Maintien à l'Agriculture Biologique	
MAEC : Mesure agro-environnementale et climatique	
N2000 : Natura 2000	
NPPR : Nappes Plio-quadernaires du Roussillon	
OP : Organisation de Producteurs	
PAC : Politique Agricole Commune	
PAEC : Projet Agro-Environnemental Et Climatique	
PFI : Production Fruitière Intégrée	
PGRE : Plan de Gestion de la Ressource en Eau	
PMM : Perpignan Méditerranée Métropole	
PNA : Plan National d'Actions	
PNM : Parc Naturel Marin	
PNR : Parc Naturel Régional	
PO : Pyrénées-Orientales	
PSE : Paiement pour Services Environnementaux	
RIVAGE : Regroupement Intercommunal pour la Valorisation, l'Aménagement et la Gestion de l'Etang	
RM : Rhône Méditerranée	
RMC : Rhône Méditerranée et Corse	
RPG : Registre Parcellaire Graphique	
RSE : Responsabilité Sociétale des Entreprises	
SA : Stratégie Agricole	
SAFER : Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural	
SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau	
SAU : Surface Agricole Utile	